



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 096 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 11 mai 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 mai 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1405)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Langley.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

DON JENNISON

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour informer la Chambre du décès de Don Jennison, l'un de mes électeurs. Il était un militant convaincu de nombreuses causes qui pouvaient concerner aussi bien ma circonscription, qui se trouve dans la ville de Toronto, que l'ensemble du pays.

J'ai d'abord fait la connaissance de Don dans son rôle de membre fondateur de « world19 », un groupe communautaire constitué dans la foulée de la campagne d'opposition à la fusion précipitée d'anciennes villes pour former celle de Toronto. Au fil des ans, j'ai pris part à plusieurs réunions du groupe « world19 » et Don en était toujours l'un des porte-parole les plus engagés et les plus passionnés. Il se préoccupait d'un grand nombre de questions, depuis le développement local jusqu'au maintien d'un système de santé entièrement financé par l'État.

À mes yeux, Don a toujours été un défenseur aguerri, bien informé et consciencieux des causes qu'il a épousées. Un tel dévouement à la chose publique de la part d'un simple citoyen est admirable. À ce titre, Don Jennison illustre l'esprit civique que nous devrions tous souhaiter acquérir.

J'offre mes sincères condoléances à la famille de Don, à ses amis et à sa collectivité. Son décès laisse un vide dans de nombreuses vies; la qualité du débat public en souffrira.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, le Parti conservateur formera le prochain gouvernement et défend les valeurs canadiennes.

Les conservateurs favorisent l'honnêteté et la responsabilisation, et non pas la corruption et les scandales, comme les libéraux.

Les conservateurs défendent la Loi canadienne sur la santé et le droit à des soins de santé financés par l'État, et non pas le chaos dans les soins de santé instauré par 12 années de mauvaise gestion libérale.

Les conservateurs prônent de l'air pur, de l'eau propre et un environnement sain, et non pas le désordre libéral qui permet le déversement des eaux d'égout brutes dans nos océans et la pollution d'une bonne partie de l'air que nous respirons.

Les conservateurs prônent la protection des Canadiens, le droit de vivre en sécurité dans nos collectivités. Les criminels dangereux purgeront leur peine en prison et non pas dans nos quartiers.

Les conservateurs prônent un allègement fiscal, et non pas le gaspillage libéral.

Les Canadiens souhaitent un gouvernement qui tient ses promesses. Les libéraux ont perdu le droit de gouverner notre grand pays. Les Canadiens veulent un gouvernement conservateur dès maintenant.

* * *

LE BÉNÉVOLAT

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer un Canadien exceptionnel de Brampton, en Ontario.

Aujourd'hui, lors de la cérémonie annuelle de remise des prix aux citoyens de Brampton, M. Bill Burrell recevra le prix du citoyen de l'année. M. Burrell a fait une contribution inestimable à sa collectivité et au Canada. À 18 ans, il a participé à la Seconde Guerre mondiale. Il a survolé 32 fois l'Allemagne en tant qu'artilleur, dans un bombardier quadrimoteur; c'est ainsi qu'il a reçu ses ailes opérationnelles.

Plus tard, M. Burrell a poursuivi son travail communautaire. Il a aidé à implanter le hockey dans la localité de Brampton et il a été chauffeur pour la Croix-Rouge. Aujourd'hui, il occupe diverses fonctions pour la First Baptist Church de Brampton et consacre une partie de son temps à la filiale n° 15 de la Légion royale canadienne.

J'ai eu le plaisir de rencontrer M. Burrell à quelques reprises au cours des dernières semaines. J'assure aux députés que nulle autre personne ne mérite davantage cet honneur. J'invite la Chambre à se joindre à moi pour saluer le travail remarquable de ce bénévole.

Article 31 du Règlement

[Français]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement libéral est un gouvernement corrompu et ne mérite plus la confiance des citoyens.

Il a fait preuve de manque de discernement et a insulté l'intelligence des Québécois en croyant pouvoir acheter leur conscience. Le peuple du Québec n'est pas prêt de l'oublier.

Lorsqu'on se fait élire, on se met au service du peuple. Le gouvernement libéral a plutôt choisi de travailler pour son bénéficiaire personnel, faisant fi de toute morale. En dissimulant la vérité, le gouvernement libéral a travaillé contre le Québec et contre le Canada.

Le gouvernement libéral a perdu toute forme d'intégrité, ne mérite plus de gouverner et doit cesser de s'accrocher au pouvoir.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite attirer l'attention des députés sur la pêche vivrière, une question très importante pour les habitants de ma circonscription, Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor.

Par la même occasion, je rends hommage au dur labeur de Beaton Keats et de son frère, Tony, qui ont mis sur pied le comité de pêche vivrière de Dover. Tous les habitants de l'île de Terre-Neuve et également ceux du Labrador ont fait part aux frères Keats de cette très grave question concernant leur droit culturel si précieux de pêcher la morue pour nourrir leur famille.

En fait, le comité a réussi à rallier 14 395 personnes à la défense de ce droit culturel des citoyens de Terre-Neuve-et-Labrador.

* * *

● (1410)

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, la population de la circonscription d'Essex comprend ce nous devons absolument tenir des élections pour nous débarrasser d'un gouvernement libéral corrompu et marqué par les scandales, afin de le remplacer par un gouvernement conservateur propre.

Il nous faut des élections parce que le gouvernement libéral est en train de mettre à sec le Trésor public. Il a en effet annoncé des dépenses de 22 milliards de dollars depuis que le premier ministre a fait une apparition à la télé, implorant grâce pour sa vie politique. Nous n'avons pas les moyens de nous payer une campagne pré-électorale de dix mois.

Il faut des élections, car le budget libéral était mauvais et le nouveau budget néo-démocrate est encore pire. Il ne contient aucune politique de l'automobile et il soumet les constructeurs automobiles à de lourds impôts. Il ne contient aucune aide pour les agriculteurs d'Essex, aucun investissement pour régler le problème de la congestion de nos frontières. De plus, il ne prévoit pas l'élimination de l'augmentation d'impôt de 70 p. 100 dont les libéraux ont frappé les aînés canadiens qui touchent des prestations sociales du gouvernement américain.

Il nous faut des élections parce que le gouvernement libéral a perdu la confiance de la Chambre. Les libéraux ont perdu l'autorité

morale, financière et constitutionnelle nécessaire pour gouverner. Il faut tenir des élections dès maintenant.

* * *

LE MOIS DU PATRIMOINE ASIATIQUE

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, mai est le Mois du patrimoine asiatique, qui a pour but de reconnaître la contribution importante des Canadiens d'origine asiatique à la riche histoire culturelle du Canada.

Notre pluralisme culturel renforce le pays d'une façon remarquable. Le Mois du patrimoine asiatique est une occasion idéale pour célébrer tous ensemble la beauté et la sagesse de diverses cultures asiatiques à la grandeur du Canada.

Aujourd'hui, à Ottawa, nous célébrerons le lancement du festival Un avant-goût de l'Asie de 2005, dans le cadre du Mois du patrimoine asiatique. Le festival est très populaire et favorise la sensibilisation aux communautés asiatiques par les échanges culturels.

Le succès de cet événement est en grande partie dû à M. Ken Ng, un de mes électeurs, qui préside le festival Un avant-goût de l'Asie, ainsi que la fédération des Sino-Canadiens et de Markham. M. Ng est très respecté dans ma collectivité et partout à Toronto, car il est un leader infatigable de la communauté chinoise, notamment. Il fait constamment la promotion de la paix et de l'harmonie.

Au nom de mes électeurs, je remercie toutes les communautés asiatiques pour le rôle qu'elles ont joué dans l'épanouissement du Canada en un modèle de pluralisme et de multiculturalisme.

* * *

[Français]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, hier soir, la motion exigeant la démission du gouvernement a été adoptée en cette Chambre.

En votant ainsi, le Bloc québécois a réitéré son engagement envers les Québécoises et les Québécois de défendre les intérêts supérieurs du Québec.

Agir autrement aurait conduit le Bloc québécois à cautionner l'action d'un gouvernement qui nie la différence québécoise, qui refuse de reconnaître le déséquilibre fiscal, qui ignore les besoins pressants des chômeurs et qui se moque des compétences constitutionnelles du Québec.

Avoir agi autrement aurait conduit le Bloc québécois à cautionner un régime corrompu qui ne s'est pas gêné pour s'empiffrer dans l'assiette au beurre.

Avoir agi autrement aurait conduit le Bloc québécois à cautionner un gouvernement qui, depuis deux semaines, au bord du désespoir, garroche des milliards de dollars pour essayer de s'accrocher au pouvoir.

Le gouvernement libéral n'a pas la légitimité ni l'autorité morale pour gouverner. Nous le dénonçons aujourd'hui avec force.

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le Président, depuis des décennies, le système de la gestion de l'offre procure stabilité et prix équitables aux agriculteurs canadiens, notamment aux producteurs de lait et d'œufs. Toutefois, on est en train de miner ce système tant vanté, au détriment des familles d'agriculteurs qui travaillent très fort.

Il est impératif que le gouvernement prenne des mesures décisives pour protéger cette valeur canadienne fondamentale. Mes cousins Richard et Guy LeBlanc exploitent une ferme laitière très prospère à Memramcook, au Nouveau-Brunswick. Leur père a créé l'entreprise il y a plusieurs dizaines d'années. Elle utilise aujourd'hui une technologie de pointe. Le gouvernement doit défendre ces hommes et ces femmes qui triment dur, en refusant de réduire les taux tarifaires, en continuant à appliquer des mesures de contrôle efficaces à la frontière, et en évitant tout écart aux règles qui autoriserait les protéines de remplacement.

Je pense aussi que le gouvernement doit invoquer l'article 28 du GATT immédiatement pour lutter contre ces importations déjà préjudiciables. Il faut agir vite avant qu'elles portent atteinte à notre marché.

[Français]

Les fermiers du Canada ont besoin de notre appui inconditionnel.

* * *

[Traduction]

LA STRATÉGIE ANTIDROGUE

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, la méthamphétamine en cristaux est une drogue qui a des effets destructeurs sur la vie d'un nombre incalculable de jeunes Canadiens et qui menace nos collectivités.

J'aimerais saluer la récente décision des premiers ministres des provinces de l'Ouest et des territoires du Nord de déclarer la guerre à cette drogue qui est vendue dans la rue et qui crée une forte dépendance. Conscients de la nécessité d'une approche concertée, les premiers ministres ont prévu une réunion des ministres de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique de l'Ouest en juin à Regina. Le but de la réunion est d'élaborer un plan concret pour améliorer l'application de la loi, la sensibilisation du public et le traitement. Le plan sera présenté à la réunion des premiers ministres du pays qui aura lieu en août.

Je félicite les premiers ministres de l'Ouest. Tous les ordres de gouvernement de toutes les régions du pays doivent collaborer à la recherche d'une solution efficace à ce problème épidémique. Les parlementaires doivent unir leurs efforts à ceux des premiers ministres de l'Ouest dans cette lutte contre la méthamphétamine en cristaux. Il ne faut pas nous contenter de féliciter les premiers ministres; nous devons appliquer une stratégie antidrogue nationale efficace qui permette de sauver des vies.

* * *

• (1415)

LE BUDGET

L'hon. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je suis stupéfait du nombre de groupes et de particuliers qui ont contacté mon bureau pour exprimer leur désir de voir le budget adopté et mis en oeuvre. Des groupes comme l'association manitobaine des municipalités, des associations de personnes âgées,

Article 31 du Règlement

des groupes environnementaux, des groupes intéressés aux garderies, des parents de jeunes enfants, des étudiants, bref l'ensemble des électeurs, comptent sur le Parlement pour qu'il donne suite au budget.

Nous risquons de perdre le financement accordé aux soins de santé, à la défense et à la sécurité, à l'aide à l'étranger, au soutien aux personnes âgées, au renforcement des communautés autochtones, aux programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, aux logements abordables et à la mise en oeuvre du nouveau pacte pour les villes et les collectivités.

Les Canadiens ont élu le Parlement il y a moins d'un an et s'attendent à ce que le gouvernement remplisse son mandat, et c'est exactement ce que nous faisons.

Je demande au chef de l'opposition de mettre en veilleuse ses ambitions personnelles et de mettre fin à la relation tranquille qu'il entretient avec un parti qui n'a qu'un seul objectif, la scission du pays. Il devrait faire ce qui est dans l'intérêt supérieur du Canada et appuyer un budget auquel les Canadiens sont clairement favorables.

* * *

LA JUSTICE

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, on a trouvé le cadavre d'une autre femme assassinée près d'Edmonton, à quelques kilomètres seulement de l'endroit où trois autres cadavres de femmes ont été trouvés depuis 2003. Le week-end dernier, à Winnipeg, le cadavre d'une autre professionnelle de l'industrie du sexe a été découvert dans une benne à ordures. À Vancouver, au moins 69 femmes sont portées disparues et présumées mortes.

Ces femmes sont exposées à la violence parce qu'elles ont été amenées à vivre en marge de la société. Ma collègue de Vancouver-Est a beaucoup contribué à la création du Sous-comité d'examen des lois sur le racolage, qui se penche sur les façons de veiller à ce que les professionnelles de l'industrie du sexe soient protégées au même titre que tous les Canadiens.

La pauvreté pousse les femmes à la toxicomanie, à l'itinérance et à la prostitution. Les femmes autochtones sont parmi les plus vulnérables. Au Canada, dans les 30 dernières années, plus de 500 femmes autochtones ont disparu ou ont été tuées.

Il y a quelques jours, le jour de la fête des Mères, plus de 300 personnes ont participé à la marche des Soeurs d'esprit à Winnipeg, pour attirer l'attention des gens sur le sort des femmes qui ont été tuées ou portées disparues. Combien d'autres femmes devront être tuées ou portées disparues avant que les gouvernements canadiens n'agissent?

* * *

LE DÉPUTÉ D'ABBOTSFORD

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, des élections sont imminentes et c'est la dernière fois que j'interviendrai à la Chambre des communes. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier de leur appui les citoyens de Langley, en Colombie-Britannique, et les habitants d'Abbotsford, toujours en Colombie-Britannique, qui m'ont apporté leur appui au cours des 12 dernières années.

Questions orales

Sans leur participation active à la vie politique de notre pays, il n'y aurait aucun droit pour les victimes ni registre des délinquants sexuels dans le Code criminel. Ensemble, nous avons travaillé fort pour parler des drogues à la Chambre des communes, nous avons lutté contre la société SE2, afin de protéger la qualité de l'air, et nous avons fait face aux répercussions catastrophiques de la grippe aviaire.

Je voudrais remercier sincèrement mes collaborateurs, mes enfants, Jason et Trena, et surtout ma femme, Marty, de m'avoir toujours appuyé. Je souhaite à tous mes collègues d'avoir la sagesse de venir dans cette enceinte en tant que Canadiens travaillant ensemble pour le bien commun, et j'espère certes que les prochaines élections permettront de flanquer à la porte la bande disparate d'en face.

* * *

[Français]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement libéral se cache derrière des règles de procédure pour refuser d'admettre qu'il n'a plus la confiance des députés de cette Chambre.

Alors qu'il refuse de déclencher des élections générales, les libéraux agissent comme s'ils étaient en pleine campagne électorale, en n'hésitant pas à utiliser la vieille tactique du saupoudrage.

Avec l'argent des contribuables, ce gouvernement ne recule devant rien pour distribuer des milliards de dollars afin d'acheter des votes. D'un coup de baguette, il a devancé des investissements de 4,6 milliards de dollars pour obtenir l'appui du NPD. En frottant sa lampe magique, le premier ministre a fait apparaître 5,75 milliards de dollars pour tenter d'acheter des votes en Ontario.

Ce premier ministre offre le triste spectacle d'un homme qui s'accroche désespérément au pouvoir. Le temps est venu.

* * *

● (1420)

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, chaque jour, le premier ministre continue de fouler aux pieds dans cette enceinte les droits démocratiques des Canadiens. Les événements d'hier soir ont vraiment été la goutte qui a fait déborder le vase. Le premier ministre a fait fi du principe fondateur de notre pays, la démocratie.

En ne tenant pas compte de la motion de censure adoptée par la Chambre hier soir, le premier ministre confirme deux choses. Il a bel et bien perdu l'autorité morale pour gouverner et il a l'intention de continuer à administrer le pays de façon dictatoriale, peu importe ce que les Canadiens souhaitent. Il semble que le premier ministre ait oublié que c'est la Chambre qui représente les Canadiens et non lui-même, son parti ou ses proches collaborateurs.

Il est temps que le premier ministre comprenne que les Canadiens n'accepteront pas qu'on les vole, qu'on leur mente et qu'on foule aux pieds leurs droits démocratiques. Il est temps que le premier ministre cesse de tergiverser et de s'agripper désespérément au pouvoir. Le gouvernement n'est pas une question d'héritage. Il repose sur la démocratie. Les voix des Canadiens doivent être entendues. Il est temps que le premier ministre reconnaisse que la Chambre n'a

aucune confiance dans le gouvernement. Il doit comprendre que les Canadiens n'ont pas confiance en lui.

* * *

LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la liberté d'expression, accompagnée d'une totale immunité, est de loin le plus important droit accordé aux députés. Cela dit, des responsabilités se greffent à ce droit.

Les conséquences des abus de privilège peuvent être terribles. Des gens innocents peuvent faire l'objet de diffamations sans pouvoir se défendre. Des réputations peuvent être détruites. Malheureusement, nous en avons récemment eu des exemples mettant en cause la députée de York-Ouest et un sénateur accusé de conflit d'intérêts. Dans ces deux cas, il a été prouvé que les allégations étaient totalement non fondées.

Également, des allégations faites devant la Commission Gomery ont prêté des intentions criminelles à certaines personnes sans que tous les faits n'aient été connus. Tous ces cas sont motivés par l'opportunisme politique et non par une question d'urgence ou d'impérieuse nécessité.

Selon moi, faire des allégations sans connaître tous les faits, par opportunisme politique, constitue un abus de privilège, ce qui jette le discrédit sur cette institution et sur tous les parlementaires.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, nous avons appris que des valises pleines d'argent illégal ont servi à financer des candidats libéraux, que des membres actuels du personnel politique de députés libéraux ont été payés au noir avec de l'argent blanchi et que de l'argent blanchi a été canalisé vers des campagnes libérales.

Étant donné le nuage de corruption qui enveloppe le gouvernement et le brouillard constitutionnel qui vient de s'y ajouter, le président du Comité des comptes publics peut-il nous dire pourquoi rien de cela n'a été révélé à la Chambre et aux Canadiens l'an dernier?

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, la réponse est que le premier ministre n'a jamais voulu que les faits soient connus. Il a mis fin aux travaux du comité et déclenché des élections l'an dernier, même s'il a dit qu'il voulait faire toute la lumière sur cette affaire. Il a ensuite mis sur pied la Commission Gomery sans lui donner le pouvoir de nommer les responsables et de dire qui a fait quoi.

Le premier ministre s'est assuré que cette commission ne donnerait aucun résultat concret et que le Comité des comptes publics ne pourrait jamais aller au fond du scandale des commandites.

[Français]

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous venons d'apprendre, par la Commission Gomery, que des employés et des secrétariats fantômes ont été inventés sur papier pour blanchir de l'argent et financer le Parti libéral, et que des postes de juge ont été attribués aux supposés bénévoles du Parti libéral.

Questions orales

Le président du Comité permanent des comptes publics peut-il nous dire pourquoi cette information n'a pas été révélée l'an dernier?

[Traduction]

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, le Comité des comptes publics faisait tout ce qu'il pouvait pour aller au fond du scandale des commandites, pour découvrir qui transportait ces valises pleines d'argent et à qui elles étaient destinées.

Cependant, la liste des témoins était établie par les libéraux qui étaient majoritaires au comité, et ils voulaient seulement des témoins favorables à leur parti. C'est pourquoi le Comité des comptes publics n'a pas pu faire son travail l'an dernier. C'est pourquoi le premier ministre a mis fin aux travaux de ce comité et a déclenché des élections. Les libéraux veulent encore faire la même chose, et c'est inacceptable.

* * *

● (1425)

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, en commentant l'adoption hier soir de la motion de défiance à l'endroit du gouvernement, un événement historique, le professeur Andrew Heard, une sommité en ce qui concerne les conventions de la Constitution canadienne, a déclaré: « Si un gouvernement perd un vote de défiance, il n'a que deux possibilités: démissionner ou déclencher des élections. »

Le premier ministre tiendra-t-il compte de cette conclusion du professeur Heard en déposant lui-même une motion de confiance dès aujourd'hui ou en démissionnant?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, j'ai expliqué pourquoi un vote de confiance sur le budget devrait avoir lieu jeudi prochain. J'ai énoncé ces raisons de façon très claire. En fait, Patrick Monahan, d'Osgoode Hall, a confirmé que la ligne de conduite adoptée par le gouvernement est la bonne.

Dans les remarques qu'il a faites après ma déclaration, le chef de l'opposition a donné d'autres raisons pour expliquer mon attitude. Je dois dire que le chef de l'opposition va trop loin. Je lui demanderais simplement de faire preuve de jugement. Si nous voulons que la civilité règne à la Chambre, il devrait donner l'exemple.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, la personne qui va trop loin, c'est le premier ministre, qui refuse de respecter la démocratie à la Chambre.

Le professeur Heard a également écrit ceci: « Le libellé de la motion se rapproche certainement assez de la notion de défiance pour qu'on puisse conclure que le gouvernement devrait, à tout le moins, réagir à son adoption en présentant lui-même une motion de confiance qui soit claire. »

Le premier ministre tiendra-t-il compte de cette conclusion, qui est aussi celle d'autres personnes, en déposant lui-même une motion de confiance dès aujourd'hui ou en démissionnant?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, puisque nous citons des experts, je pourrais peut-être citer aussi ce que le président du Comité des comptes publics a dit à cet égard. Il a dit qu'il était inutile de déclencher des élections sur la base de rumeurs et d'insinuations. Il a ajouté qu'effectivement, toutes sortes de rumeurs et d'insinuations circulaient en ce moment au sujet des témoignages entendus à la Commission Gomery, mais qu'il serait

plus sage d'attendre de connaître tous les faits entourant cette affaire avant de songer à des élections. Voilà un véritable expert.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, en 1993, j'ai été élu à la Chambre avec la ferme conviction qu'il s'agissait d'une institution démocratique. Après le vote d'hier soir, en raison duquel certains d'entre nous ont dû faire un effort supplémentaire pour être ici, j'aimerais savoir pourquoi le premier ministre ne respecte pas la décision de la Chambre. Pourquoi ne veut-il pas tenir un vote de confiance dès maintenant? Espère-t-il que certains d'entre nous ne puissent pas être ici la prochaine fois?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai quelques points à soulever.

Tout d'abord, je répète que la motion d'hier soir n'était pas une motion de défiance. Dans votre décision, monsieur le Président, à la suite du vote, vous avez indiqué que la motion serait maintenant renvoyée au comité. C'est une motion de procédure, et non une motion de défiance.

Ce que je veux dire surtout, c'est que le chef de l'opposition a montré qu'il était prêt à tout en laissant entendre que quelqu'un pourrait profiter de la maladie d'une autre personne. Je ne souhaite à personne d'être malade. Je crois qu'il doit y avoir un certain niveau de respect à la Chambre. Si les Canadiens ne savaient pas quel genre d'homme est le chef de l'opposition avant aujourd'hui, ils le savent certainement maintenant.

● (1430)

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, une majorité de députés ont voté en faveur d'une motion qui exige que ce gouvernement démissionne et les libéraux s'accrochent de peine et de misère au pouvoir. La pression est si forte que le premier ministre, qui voulait attendre la fin des travaux de la Commission Gomery, propose maintenant de tenir un vote de confiance le 19 mai.

Pour dénouer la crise politique qui afflige son gouvernement, au lieu d'attendre, est-ce que le premier ministre peut s'engager à tenir un vote de confiance dès aujourd'hui?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce qu'on propose est un vote sur le budget. C'est une question substantielle. Si l'opposition veut démettre le gouvernement sur le budget, qu'elle admette être contre Kyoto, contre les garderies, contre les villes, les communautés et contre un budget équilibré, alors qu'elle le fasse au lieu de se cacher derrière d'autres raisons.

* * *

LE BUDGET

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je suis prêt à affronter le gouvernement sur ce budget, et ce, aujourd'hui. Ce que j'offre au premier ministre, c'est d'accepter d'accélérer les procédures et de voter dès aujourd'hui sur les projets de loi C-48 et C-43. Qu'on le fasse aujourd'hui, comme on l'a fait pour les vétérans, hier.

Est-ce qu'il est prêt à relever le défi aujourd'hui et qu'on vote, après le débat, sur ce budget? S'il a la moindre confiance en cette Chambre, qu'il s'exécute plutôt que de se cacher et tenter de gagner du temps, comme il le fait depuis trop longtemps. Qu'il agisse!

Questions orales

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député doit savoir qu'il y a des élections en Colombie-Britannique. Par respect envers la population de cette province, je crois qu'on devrait attendre. De plus, c'est le centenaire de l'Alberta et de la Saskatchewan. Encore là, je crois qu'il serait de notre devoir de respecter la population de ces deux provinces.

Acceptons-le, le député est tellement pressé d'aller au Québec que cela nuit à son jugement.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre doit comprendre qu'il a lui-même plongé son gouvernement dans une crise politique sans précédent. C'est tellement exact qu'à la réflexion de la nuit, il a décidé aujourd'hui, pour désamorcer la crise, de rapprocher ses projets d'élections de huit mois.

Il n'a pas le droit de laisser le gouvernement dans le flou pendant une semaine complète. Il y a eu une motion de confiance hier. S'il veut la valider, c'est aujourd'hui, sur son budget ou autrement.

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre le disait, une proposition raisonnable a été faite et, franchement, elle laisse suffisamment de temps pour débattre les projets de loi d'exécution du budget et d'autres mesures législatives dont la Chambre est saisie. Cette proposition tient assurément compte du temps, de l'argent et des efforts investis par les représentants des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta en prévision de la visite de la Reine. Cette proposition permettra la tenue d'un vote de confiance légitime, comme le veulent les partis de l'opposition. Elle a même reçu l'appui d'un constitutionnaliste, Patrick Monahan.

Je ne vois pas ce qui presse tant, puisqu'il y aura un vote de confiance jeudi prochain.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, si le budget du gouvernement et ses ajouts sont aussi bons que les libéraux le prétendent, nous leur offrons la chose suivante. S'ils ne veulent pas que le gouvernement tombe sur une motion de blâme, nous leur offrons aujourd'hui de débattre du projet de loi et de voter ce soir, aujourd'hui, sur le budget, de telle sorte que le gouvernement dénoue ainsi la crise politique dans laquelle il s'est lui-même embarqué.

• (1435)

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le débat sur les projets de loi d'exécution du budget est prévu pour aujourd'hui et demain. De nombreux députés veulent prendre la parole à cette occasion. Je m'attendais à ce que les députés d'en face veuillent en faire autant. C'est ainsi que fonctionne la démocratie. Les députés se lèvent et parlent de sujets importants.

Si le député demande la tenue d'un débat sur les projets de loi d'exécution du budget, c'est ce qu'il aura.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne le budget plus équilibré proposé par le NPD.

Comme le premier ministre et la Chambre le savent, le NPD a toujours défendu l'équilibre budgétaire. Or, les modifications de

l'impôt des sociétés n'ont toujours pas été retirées du budget, pour le rendre plus équilibré.

Quand ces changements définitifs et très importants seront-ils apportés au budget, afin qu'il soit véritablement équilibré et que nous puissions tenir un vote?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a confusion au sujet de l'échéancier. Les investissements de dépenses proposés par le Nouveau Parti démocratique s'appliquent à l'année financière en cours et à la suivante. Les modifications fiscales, elles, n'entreront en vigueur qu'en 2008. Elles ne s'inscrivent donc pas dans cet échéancier.

Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, nous avons l'intention d'apporter les modifications voulues afin de proposer ces deux mesures fiscales dans un projet de loi distinct, mesures dont on pourra alors évaluer les avantages.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, nous ne voulons pas que cette question fasse l'objet de jeux politiques. Nous voulons que ces changements soient déposés la semaine prochaine.

Ceux qui voudraient proposer un vote de défiance aujourd'hui briseraient la promesse que les quatre chefs de partis ont faite aux anciens combattants il y a quelques jours. Le Nouveau Parti démocratique est d'avis que nous devons laisser tomber les jeux politiques, compte tenu du gâchis qui s'est produit à l'occasion du jour de la Victoire en Europe. Il est primordial que le Sénat approuve ce projet de loi et que la gouverneure générale lui donne la sanction royale. Nous croyons que cela devrait être fait avant un tel vote.

Le premier ministre pourrait-il nous donner son opinion sur la question?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef du NPD a tout à fait raison. Les quatre chefs se sont réunis à bord de l'avion qui nous ramenait des Pays-Bas et nous avons convenu d'adopter immédiatement la charte des anciens combattants.

Or, le chef de l'opposition et le chef du Bloc ont brisé la promesse faite aux anciens combattants en demandant la tenue d'un vote de défiance. Ils espèrent faire tomber le gouvernement. Si c'était le cas, la charte des anciens combattants ne pourrait pas être adoptée au Sénat.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, la motion de censure déposée hier représentait l'expression la plus claire de la volonté de la 38^e législature. Il y a une chose certaine dans tout cela, c'est que le NPD s'est fait berner. Il est également très clair que le premier ministre et son gouvernement ont perdu la confiance de la Chambre.

Qu'est-ce que le premier ministre ne comprend pas dans le message qui lui a été transmis hier? Si c'est la volonté de la Chambre dont il n'est pas certain, pourquoi ne dépose-t-il pas dès cet après-midi une autre motion afin de mieux comprendre ce que la Chambre essaie de lui dire?

Questions orales

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que cette dernière question montre bien que le premier ministre avait raison de dire que le chef de l'opposition et ses amis du Bloc ne tiennent aucunement à ce que la charte des anciens combattants soit adoptée.

Nous avons fait une proposition fort raisonnable. Comme je l'ai déjà souligné, des constitutionnalistes ont qualifié notre proposition de raisonnable. Nous tiendrons un vote jeudi de la semaine prochaine. Nous aurons le temps de débattre de la question. Nous serons ainsi en mesure de respecter le travail effectué par les fonctionnaires des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta en préparation de la visite de la reine. Je ne comprends pas pourquoi le chef de l'opposition n'accepte pas qu'on lui dise oui.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a eu douze ans pour venir en aide aux anciens combattants et ce n'est qu'hier qu'il s'est décidé à agir.

On pouvait lire ce qui suit ce matin dans le *Times Columnist* de Victoria:

Il est évident que le gouvernement ne peut fonctionner sans la confiance des Communes. Il serait sage de sa part de déposer une motion pour s'en assurer plutôt que d'essayer de surmager.

Si le premier ministre ne peut pas accepter les résultats du vote d'hier, qu'il dépose une autre motion à la Chambre cet après-midi, ou mieux encore, pourquoi ne pas respecter la volonté de la Chambre et remettre sa démission? D'une façon ou d'une autre, il doit se rendre compte que les dés sont jetés.

• (1440)

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, voilà un autre exemple de l'hystérie qui s'est emparée de nos vis-à-vis et de leur manque de compréhension des règles de la Chambre et de son fonctionnement.

Il a été clairement précisé que le vote d'hier ne constituait pas un vote de censure. Des experts des quatre coins du pays ont également confirmé qu'il s'agissait d'une motion de procédure et d'un renvoi au comité même.

Il y aura un vote de confiance en bonne et due forme. Il se tiendra sur le budget. Nous avons fait une proposition qui tient compte de certains autres éléments dont nous devons tenir compte. Ce vote aura lieu jeudi prochain.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, au cours des 20 derniers jours, les libéraux ont fait un nombre incroyable de promesses électorales au rythme de 36 millions de dollars l'heure, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Au lendemain du vote perdu par les libéraux hier soir, voici ce qu'on pouvait lire dans le *Globe and Mail*: « Le gouvernement met sa légitimité à rude épreuve. »

Avant de dépenser un dollar de plus, les libéraux doivent absolument rétablir leur légitimité à l'endroit du pouvoir en demandant la tenue d'un vote de confiance. Le premier ministre va-t-il demander la tenue d'un vote de confiance aujourd'hui?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je ne comprends pas la position du chef de l'opposition et de ses collègues. Ils sont incapables de prendre un oui pour réponse.

Je dois attirer votre attention sur un point. La position des députés d'en face présente des incohérences flagrantes. Hier, ces députés ont dit à la Chambre qu'ils souhaitaient l'adoption de la charte des

anciens combattants. Aujourd'hui, ils réclament la dissolution du Parlement, ce qui aurait pour effet de faire mourir au *Feuilleton* le projet de loi sur les anciens combattants. N'importe quelle personne sensée mettrait en doute l'engagement de l'opposition.

Hier aussi, le porte-parole en matière de justice est intervenu pour demander que la Chambre adopte le projet de loi sur l'identification génétique. C'est ce que nous tentons de faire. Or, voilà qu'aujourd'hui l'opposition réclame la dissolution du Parlement. L'opposition est incapable de tenir parole.

M. David Chatters (Westlock—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, lundi après-midi, par respect pour les traditions de la Chambre, j'ai pris, à l'encontre de l'avis de mon oncologue, des dispositions avec le Cross Cancer Institute pour venir à Ottawa afin d'être présent à la Chambre lors d'un vote sur une motion de censure contre le gouvernement.

Pourquoi le premier ministre n'assume-t-il pas sa responsabilité et ne fait-il pas preuve du même respect à l'égard du processus démocratique en reconnaissant qu'il a perdu la confiance de la Chambre et en démissionnant ou en déclenchant des élections générales aujourd'hui?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il est déplorable que le chef de l'opposition ait induit le député en erreur. Je voue un grand respect au député et je trouve très malheureux qu'il soit malade. Je ne souhaite à personne d'être malade. Le respect s'impose, de manière à ce que les échanges puissent se faire de façon appropriée dans cet endroit.

Si le chef de l'opposition a dit au député que le vote d'hier était un vote de censure, il l'a induit en erreur.

* * *

[Français]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a parlé du projet de loi concernant les anciens combattants. Il va devoir admettre que c'est moi qui ai parlé aux chefs de l'opposition officielle et du NPD pour avoir leur accord. C'est aussi moi qui suis allé voir le premier ministre pour lui demander, lors de la réception pour l'ambassade, d'accélérer le processus et de s'entendre unanimement.

J'ai fait cela. Je lui demande de faire la même chose au Sénat où il a une majorité. Qu'il agisse plutôt que de répandre des faussetés!

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu une entente entre les quatre chefs, et personne n'a essayé d'en prendre le crédit. Cependant, s'il faut donner le crédit à quelqu'un, je dis qu'il revient à la ministre des Anciens Combattants, qui en est arrivée à ladite entente et qui a travaillé si longtemps pour l'obtenir. J'aimerais donc la féliciter.

• (1445)

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, celui qui a tenté de s'approprier cette affaire, c'est le premier ministre. La ministre est venue me remercier d'avoir approché le premier ministre, après avoir discuté avec les chefs de l'opposition officielle et du NPD. Voilà ce qui a été fait.

Puisqu'il a une majorité au Sénat, je demande au premier ministre de se tenir debout pour une fois. Qu'il aille voir ses sénateurs libéraux, qu'il leur dise que cela doit passer aujourd'hui. Qu'il agisse plutôt que de vouloir gagner du temps. C'est sa seule qualité que de gagner du temps...

Questions orales

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous voulons absolument que cela passe, et ce, le plus vite possible. Cependant, il y a une question que je peux poser au chef du Bloc: s'il veut que cela passe aujourd'hui, pourquoi a-t-il voulu renverser le gouvernement hier?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre devrait avoir honte d'exploiter les anciens combattants pour sauver son gouvernement et — j'ajouterais aussi — d'exploiter la maladie de certains députés.

Si le gouvernement n'avait pas retardé, comme il l'a fait, les journées dédiées à l'opposition pour lui retirer son droit de parole et l'empêcher de proposer des motions, on n'en serait pas là. La crise a été créée par le gouvernement lui-même qui refuse de voir et d'admettre qu'il a perdu la confiance de la Chambre.

Le gouvernement conviendra-t-il que la crise...

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit et répété à la Chambre, une proposition raisonnable a été faite, à savoir que le vote ait lieu le 19 mai. Je ne comprends pas pourquoi les chefs de l'opposition ne sont pas capables d'accepter de se faire dire ce qu'ils veulent entendre. Nous avons l'occasion de débattre du projet de loi d'exécution du budget. Nous avons l'occasion de faire adopter le projet de loi sur les anciens combattants. Nous avons l'occasion de présenter le projet de loi sur l'identification génétique à la Chambre et de le faire adopter.

Le gouvernement n'est pas seul à juger cela raisonnable. Des constitutionnalistes sont du même avis. J'espère donc que les députés vont participer aux travaux, quitte à tenir plus tard le vote de confiance légitime.

[Français]

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut-il prétendre qu'il a la légitimité de gouverner quand l'opposition, dès qu'elle a pu retrouver son droit de parole, a manifesté avec éloquence, par une motion, que le gouvernement n'avait plus sa confiance?

Le gouvernement ne devrait-il pas clarifier cette situation en procédant à un vote de toute urgence, et cela, dès aujourd'hui?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus ils lient leur argument au vote d'hier soir, qui portait sur une question de procédure. Il ne s'agissait pas d'une question de confiance, mais du renvoi d'un rapport à un comité.

Je ne comprends pas pourquoi les députés d'en face ne considèrent pas comme valable l'approche adoptée, mais je dirai ceci. Ce parti n'a jamais défendu le Canada; il veut au contraire le détruire.

Qu'est-ce qui presse tant? Que voulez-vous au juste? Vous l'aurez votre motion de confiance, et elle sera légitime, elle...

Le Président: J'invite le leader du gouvernement à la Chambre à donner le bon exemple en adressant ses observations à la présidence.

Le député de Calgary-Sud-Est a la parole.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a eu 12 ans pour adopter une charte des anciens combattants. Le premier ministre a eu 18 mois pour l'adopter. Hier, le Sénat aurait pu lui faire franchir les trois étapes en une seule séance, comme nous l'avons fait, mais quelques sénateurs choisis par le premier ministre ont renvoyé la charte au comité pour en retarder l'adoption.

En sommes-nous au point où le premier ministre tente d'étirer le temps le plus possible en se cachant derrière les anciens combattants du Canada pour éviter de faire face aux Canadiens?

● (1450)

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est très clair selon moi, c'est qu'une proposition raisonnable est jugée déraisonnable par des gens déraisonnables. Les chefs de tous les partis ont convenu d'adopter une charte des anciens combattants, et cette charte a passé par toutes les étapes à la Chambre. Les députés d'en face s'employaient hier à dissoudre le Parlement, alors que la charte n'avait pas encore été adoptée par le Sénat. La charte franchira l'étape du Sénat jeudi.

Les Canadiens comprennent qu'il y aura un vote de confiance légitime qui se tiendra jeudi prochain. Nous nous efforcerons de remporter ce vote et nous continuerons de défendre les intérêts des Canadiens.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, il n'y a rien de raisonnable dans le fait de violer nos conventions constitutionnelles.

[Français]

Tout le monde sait que ce gouvernement a perdu un vote de confiance hier soir. Un éditorial dans *Le Devoir* d'aujourd'hui dit: « Les libéraux fédéraux ont perdu la confiance du Parlement hier soir, il n'y a pas d'autre interprétation à donner au vote. » Dans *La Presse*, on dit aussi: « Ce vote de défiance démontre clairement que ce gouvernement n'a plus la confiance de la Chambre. »

Comment ce gouvernement peut-il encore nier l'évidence et ignorer à la fois la volonté démocratique de cette Chambre et la Constitution canadienne en restant au pouvoir?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous adhérons en fait aux valeurs démocratiques. Il y aura un vote de confiance sur le budget le 19 mai. Je saisis mal pourquoi le chef de l'opposition et le parti de l'opposition ne peuvent pas accepter une réponse affirmative.

*Questions orales***LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, ce que les Canadiens se demandent, c'est pourquoi le premier ministre ne reconnaît pas une motion de défiance quand il en voit une.

Le premier ministre a d'abord décrit le scandale des commandites comme étant le fait de quelques personnes ayant fait preuve de collusion. La vérité, selon les témoignages donnés sous serment, c'est qu'Alfonso Gagliano et son complice Joe Morselli ont formé une équipe de quelque 30 faux bénévoles, dont des aides ministériels aussi bien que des avocats et des ingénieurs prêtés au parti.

Compte tenu du grand nombre de gens impliqués et des millions de dollars gaspillés, comment le premier ministre peut-il encore prétendre qu'il ne savait rien?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, c'est le même genre de campagne de salissage fondée sur des allégations non prouvées que celle que les conservateurs ont menée pendant des semaines contre la députée de York-Ouest l'automne dernier. Celle-ci a maintenant été complètement innocentée par le commissaire à l'éthique. En fait, les conservateurs ont fondé leurs allégations sur la déclaration sous serment de Harjit Singh, qui s'est complètement rétracté depuis.

Que cela serve de leçon à tous les députés afin qu'ils n'invoquent jamais plus le privilège parlementaire pour attaquer un autre député et détruire injustement sa réputation.

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, l'ancien organisateur libéral du Québec Marc-Yvan Côté a fait des aveux. Il a admis avoir lui-même distribué 120 000 \$ de dons illégaux en espèces à des membres du Parti libéral. Je répète pour que le ministre comprenne: Marc-Yvan Côté a admis avoir transgressé la loi d'une manière qui a été financièrement profitable au Parti libéral.

Quand le Parti libéral remettra-t-il cet argent distribué illégalement?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, notre parti a été clair. Si des fonds ont été reçus d'une manière qui ne convient pas, ils seront remboursés aux contribuables canadiens.

Harjit Singh a certes été très clair dans sa déclaration sous serment, mais il s'est finalement rétracté.

Par ailleurs, hier, après que la députée de York-Ouest eut fait sa déclaration et ses remerciements à la Chambre, la députée de Calgary—Nose Hill a fait preuve d'un total manque de classe. En effet, quand les députés de tous les partis à la Chambre ont applaudi et félicité la députée de York-Ouest, la députée de Calgary—Nose Hill est restée assise. Si le député de Calgary-Sud-Est est appelé le « prince de la mesquinerie », on peut dire que la députée de Calgary—Nose Hill est la reine de la méchanceté.

* * *

• (1455)

LE BUDGET

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les Canadiens tiennent à ce que le Parlement fonctionne et veulent que les élus collaborent dans l'intérêt du pays. Récemment, le gouvernement fédéral a annoncé des dépenses additionnelles qui résultent de sa coopération avec le Nouveau Parti démocratique. Le

ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre comment ces nouvelles dépenses viendront compléter le budget fédéral de 2005?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-48, qui vise à donner force de loi à l'accord conclu avec le NPD, est devenu nécessaire en raison de la volte-face de l'opposition officielle.

Le projet de loi est présenté dans le respect de quatre principes importants: premièrement, l'assurance qu'il n'y aura pas de déficit; deuxièmement, l'assurance que la dette continuera d'être réduite; troisièmement, l'insertion de deux mesures fiscales particulières dans un projet de loi distinct; quatrièmement le respect des engagements du gouvernement en matière de dépenses par des investissements dans les priorités que sont le logement, la formation, l'environnement et l'aide extérieure. Ces priorités sont aussi celles des Canadiens.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, la saison de la pêche au crabe est commencée, et Pêches et Océans a accordé 32 000 tonnes métriques de crabe aux pêcheurs. Les pêcheurs ont préféré augmenter la quantité de crabe prise dès le printemps pour diminuer la saison de la pêche, empêchant ainsi les travailleurs et les travailleuses de se qualifier à l'assurance-emploi. C'est inacceptable et honteux.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le gouvernement trouve-t-il acceptable d'envoyer le crabe à la poubelle, ou planifiera-t-il les sorties de bateaux afin d'éviter le gaspillage inacceptable de cette ressource périssable qu'est le crabe?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je partage la préoccupation de mon collègue. Ce gaspillage est vraiment inacceptable. C'est pourquoi j'ai mandaté des fonctionnaires pour suivre la situation de près et déterminer quelles actions pouvaient être entreprises.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, des centaines d'agriculteurs de partout au Canada sont venus à Ottawa dans l'espoir de voir réglés les problèmes de l'industrie laitière. Les autres partis à la Chambre sont restés muets à ce sujet. Puisqu'il est question de crise de confiance, laissez-moi vous dire que le comportement de ces politiciens pendant que le Canada rural sombre en provoque toute une.

Ma question au ministre est très simple. Le gouvernement appliquera-t-il l'article XXVIII du GATT et empêchera-t-il que le Canada soit inondé de produits laitiers modifiés? La réponse est oui ou non: le ministre répondra-t-il aux agriculteurs aujourd'hui?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, à titre de gouvernement, nous prendrons des mesures qui permettront de défendre efficacement la gestion de l'offre et qui garantiront la protection de tous les piliers de cette gestion afin que nos producteurs puissent gagner leur vie et créer de la richesse pour eux et pour l'ensemble des Canadiens.

*Questions orales***LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, des confessions faites sous serment montrent que de hauts responsables du Parti libéral étaient de grands acteurs du scandale des commandites. Marc-Yvan Côté, organisateur libéral de premier plan, a admis avoir reçu en argent des commandites trois versements en liquide qui totalisaient 120 000 \$ qu'il a remis dans des enveloppes en guise de dons illégaux à 18 candidats libéraux pendant la campagne électorale de 1997.

Nous avons donc un autre organisateur libéral de tout premier plan qui déclare dans un témoignage sous serment que les libéraux ont utilisé dans leur propre intérêt de l'argent des contribuables. Comment les Canadiens peuvent-ils croire que le premier ministre ne savait rien de cette activité criminelle et de cette corruption des libéraux?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): En fait, monsieur le Président, nous avons vu devant le juge Gomery des allégations contre le Parti libéral, les péquistes au Québec et le Parti conservateur. Par souci d'équité pour les réputations de toutes les personnes concernées dans chacun de ces partis politiques, nous avons la responsabilité envers ces personnes d'attendre la vérité et la fin des travaux du juge Gomery.

Ces députés peuvent mettre en relief des bribes de témoignages qui soutiennent leur position étroitement partisane, mais les Canadiens ne sont pas dupes. Ces députés manipulent les travaux du juge Gomery alors que les Canadiens veulent qu'ils les appuient et qu'ils attendent son rapport.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, d'autres libéraux passent aux aveux et parlent de corruption au sein du Parti libéral. Marc-Yvan Côté, organisateur libéral de premier plan, a confirmé son rôle dans un réseau du Parti libéral qui a blanchi de l'argent des contribuables versé au Programme de commandites: une mallette et des enveloppes contenant 120 000 \$ du scandale des commandites ont été acheminées à 18 candidats libéraux.

Avec autant de libéraux de haut niveau agissant de concert pour faire parvenir de l'argent des contribuables à des candidats libéraux dans l'entourage du premier ministre, comment les Canadiens peuvent-ils croire que le premier ministre ne savait rien de cette corruption libérale?

• (1500)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, nous devrions écouter le juge Gomery, qui a déclaré hier qu'il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières. Nous devrions respecter ses paroles et ne pas nous servir de la Chambre des communes pour en faire une chasse aux sorcières. Ce que nous devrions faire, c'est laisser le juge Gomery faire son travail, qui est de découvrir la vérité pour les Canadiens. Voilà ce qu'il conviendrait de faire.

S'il y a des allégations contre les conservateurs, s'il y a des allégations contre les péquistes au Québec, il n'y a qu'un chef qui soit vraiment résolu à faire toute la lumière sur cette affaire et c'est le premier ministre libéral actuel, qui prend les mesures qui s'imposent, qui met les intérêts du pays au-dessus de ceux de son parti, qui met les principes au-dessus de la stratégie partisane. Il fait ce qu'il faut faire afin que les Canadiens connaissent la vérité.

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, l'odeur nauséabonde de la corruption libérale s'est infiltrée jusqu'au bureau du ministre des Transports et lieutenant politique du premier ministre pour le Québec. Malgré cela, le ministre des

Transports refuse d'exiger la démission de sa directrice des communications et de son adjoint spécial.

Au moins, les libéraux provinciaux visés dans le scandale des commandites ont remis leur démission lorsque leur réputation s'est trouvée assombrie par un nuage de scandale et de corruption. Pourquoi les libéraux fédéraux ont-ils des critères beaucoup moins rigoureux que ceux du Parti libéral du Québec?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le juge Gomery a eu maintes choses à dire à ce sujet. Le vendredi 6 mai, il a déclaré ceci: « Je pense qu'il a été établi que le Parti libéral a agi en toute légalité. Cela a été établi, et je l'accepte. »

[Français]

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre lui-même a dit que quiconque était au courant de ce qui se passait et n'a rien fait devrait démissionner sur-le-champ. Malgré cela, le ministre des Transports refuse de demander la démission de ses adjoints politiques impliqués dans le scandale des commandites.

Étant donné que le ministre refuse de prendre la responsabilité pour les actions de son entourage, quand le premier ministre va-t-il prendre ses responsabilités et demander leur démission?

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressantes les observations du député de Medicine Hat, qui a dit ce matin que tout cela n'était que des détails. Nous remarquons que ce parti a l'habitude de considérer ces choses comme des détails: la Charte des droits et libertés, la Constitution et la justice fondamentale.

Les personnes concernées ont nié les allégations. Elles se sont adressées aux tribunaux. Jusqu'à preuve du contraire, elles méritent le respect de la Chambre.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement se demandait où se trouvait l'argent sale. Il vient d'avoir, en partie, la réponse de Marc-Yvan Côté, son ancien organisateur politique pour l'Est du Québec, qui dit avoir reçu 120 000 \$ en argent comptant dans des enveloppes et l'avoir distribué aux candidats libéraux de l'Est du Québec lors des élections de 1997. Ce fait vient confirmer les propos de Jean Brault et de Michel Béliveau.

Maintenant que l'on sait où est allée une partie de l'argent sale des commandites, qu'attend le gouvernement pour mettre l'argent en fiducie?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le parti a été clair. Si le parti a reçu des fonds inappropriés, il remboursera les contribuables. Notre premier ministre a agi pour s'occuper des problèmes des commandites. Les séparatistes devraient s'occuper de leurs problèmes, comme Gaspésie et Oxygène 9, où des millions de dollars des contribuables semblent avoir été mal gérés.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, dans son discours à la nation, le premier ministre a dit que si un seul dollar a fait son chemin de façon inappropriée vers les coffres du Parti libéral, il sera remboursé. On sait maintenant que l'argent a fait son chemin dans un paquet d'enveloppes.

Alors, je demande ceci au premier ministre: peut-il remettre dans une fiducie le paquet d'enveloppes, avec l'argent sale à l'intérieur?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le parti et le premier ministre ont dit clairement que, si le parti a reçu des fonds de manière répréhensible, le parti rembourse le contribuable canadien. Il est impossible de procéder à cette opération et de rembourser le contribuable sans connaître tous les faits. C'est pourquoi les vérificateurs du parti collaborent avec ceux du juge Gomery pour veiller à ce que tous les faits soient analysés à fond et à ce que nous disposions, grâce à son rapport, de l'analyse nécessaire pour agir correctement et effectuer ce remboursement.

Soyons clairs. Le parti agira convenablement parce que le premier ministre y veillera.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, nous avons entendu des aveux selon lesquels Richard Mimeau, un des principaux adjoints de l'actuel ministre des Transports, a reçu 6 000 \$ en argent sale pour travailler aux campagnes électorales du Parti libéral. Ce qui est fort troublant, c'est que M. Mimeau ne faisait pas partie d'un groupe parallèle; il était plutôt un autre grand partisan de l'actuel premier ministre. Ces révélations montrent que le personnel ministériel actuel du gouvernement était directement mêlé au scandale des commandites.

Le premier ministre essaie-t-il de nous faire croire qu'il était incompétent au point d'ignorer que ses partisans clés escroquaient de l'argent du programme de commandites?

• (1505)

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Franchement, monsieur le Président, je suis surpris que de telles questions soient autorisées à la Chambre, étant donné les directives provenant de l'ouvrage de Marleau et Montpetit.

Je répéterai ce que j'ai déjà dit. Si le député veut porter une accusation contre des personnes qui ne peuvent pas se défendre elles-mêmes à la Chambre, il devrait le faire à l'extérieur.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, la dernière chose dont cette assemblée a besoin, c'est d'un ministre qui sermonne les députés qui font des déclarations susceptibles de nuire à la réputation de quelqu'un. Le ministre n'est peut-être pas entièrement à blâmer. Ce sont peut-être ses gènes qu'il faut blâmer.

Nous avons entendu des aveux, et non des allégations, de la bouche de Richard Mimeau. Il a dit avoir empoché 6 000 \$ en argent sale. Pourtant, il travaille encore pour le gouvernement. Quand le premier ministre va-t-il défendre le Canada, agir comme il convient et congédier tous ceux qui ont été mêlés au scandale des commandites et qui travaillent actuellement pour le gouvernement?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le député pose une question particulièrement exceptionnelle, mais je l'invite à agir comme il l'a fait par le passé et à faire ces allégations à l'extérieur de la Chambre.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien...

Des voix: Oh, oh!

Décision de la présidence

Le Président: À l'ordre. Nous sommes passés à la question suivante. Le député de Kenora a la parole.

M. Roger Valley: Monsieur le Président, dernièrement, il semble planer de l'incertitude quant à l'avenir de l'Initiative des centres urbains pour jeunes Autochtones. Il s'agit d'un programme important pour les jeunes Autochtones à l'échelle du Canada, particulièrement dans ma circonscription. Le Ne'Chee Friendship Centre de Kenora, par exemple, sert environ 250 jeunes Autochtones par le biais de projets importants qui aident à rétablir l'identité culturelle de ces jeunes.

La ministre du Patrimoine canadien peut-elle donner à la Chambre des précisions sur les plans de son ministère quant à l'avenir de cette initiative très importante?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, cette question a beaucoup préoccupé les peuples autochtones. Je suis donc heureuse d'annoncer que l'Initiative des centres urbains pour jeunes Autochtones, qui représente 125 millions de dollars, sera reconduite pour les cinq prochaines années.

Cela signifie qu'on continuera d'amener les jeunes Autochtones en milieu urbain à améliorer leurs perspectives d'avenir et ce, jusqu'en 2010. Je rencontrerai le président des centres d'amitié vendredi, car ces derniers jouent un rôle très important dans la prestation du programme.

Cet engagement figure dans le budget de 2005. J'exhorte d'ailleurs mes collègues à appuyer ce budget.

* * *

[Français]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais souligner la présence à notre tribune de Son Excellence M. Amadou Toumani Touré, président de la République du Mali.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1510)

[Traduction]

PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par l'honorable secrétaire parlementaire du ministre du Développement social au sujet de commentaires faits par les députés de Calgary—Nose Hill, Simcoe—Grey et Port Moody—Westwood—Port Coquitlam pendant la période des questions des lundi et mardi 9 et 10 mai, où étaient critiquées des personnes qui ne siègent pas à la Chambre.

Je remercie la députée d'avoir soulevé cette question, ainsi que le président du Conseil du Trésor, le leader adjoint de l'opposition officielle et la députée de Calgary—Nose Hill de leurs interventions.

Décision de la présidence

[Français]

Lors des deux interventions soulevant cette question, j'ai indiqué que je la prendrais en délibéré, que j'examinerais les transcriptions et que j'informerai la Chambre de mes conclusions. C'est ce que j'ai fait et je suis maintenant prêt à rendre ma décision.

[Traduction]

Lors de sa première intervention, le 9 mai, la secrétaire parlementaire a indiqué que, au cours de la période des questions de ce jour-là, la députée de Calgary—Nose Hill avait lancé des accusations concernant une personne qui ne siège pas à la Chambre et qui ne pouvait donc pas y répondre. Hier, après la période des questions, la secrétaire parlementaire s'est de nouveau levée pour se plaindre des critiques injustes formulées à l'encontre de cette même personne par les députés de Simcoe—Grey et de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam.

Lors de sa première intervention, la secrétaire parlementaire a signalé à la présidence les pages 76 à 78 de l'ouvrage *La procédure et les usages à la Chambre des communes*, qui traitent de l'exercice abusif de la liberté de parole. Elle a cité une décision du Président Fraser, tirée du Marleau-Montpetit, dans laquelle il exhorte les députés à faire très attention lorsqu'ils font référence à des personnes de l'extérieur de la Chambre. Le même passage a été cité mardi par le président du Conseil du Trésor.

La secrétaire parlementaire a demandé à l'opposition officielle, et en particulier à la députée de Calgary—Nose Hill, de s'abstenir de faire des procès d'intentions, de lancer des accusations et de faire des allégations concernant des personnes qui ne peuvent pas se défendre à la Chambre.

[Français]

Hier, l'honorable secrétaire parlementaire a de nouveau exhorté le Président à demander aux députés de s'abstenir de parler de personnes qui ne jouissent pas de la protection de la Chambre.

[Traduction]

Lors de son intervention de lundi, le leader adjoint de l'opposition officielle à la Chambre a indiqué que, à son avis, les questions étaient recevables et qu'il était justifié de commenter un témoignage donné dans le cadre d'une enquête quasi judiciaire. Il a répété ces propos hier, et a indiqué que l'opposition n'avait pas le moindre scrupule à répéter ici à la Chambre des communes, où la liberté de parole prévaut, des commentaires faits sous serment et qui sont du domaine public.

Les sages conseils du Président Fraser qui ont été cités lundi et hier par la secrétaire parlementaire et par le président du Conseil du Trésor traitent de ce qu'il qualifie de « lourdes responsabilités [de] ceux [qui sont] protégés [par] le privilège absolu que leur confère la liberté de parole ».

J'ai examiné tout le contexte entourant cette citation et je tiens à signaler à la Chambre que ces remarques du Président Fraser visent des déclarations ou des allégations prononcées par les députés à l'intérieur de la Chambre. Or, les propos que la secrétaire parlementaire juge offensants se rapportent à des témoignages faits sur une tribune publique, dans le cadre d'une commission d'enquête, et largement diffusés par les médias.

J'ai examiné avec soin la situation pour m'assurer que les paroles rapportées à la Chambre sont déjà du domaine public et je suis arrivé à la conclusion que c'est bien le cas. Si les propos dénoncés ne se rapportaient pas à des faits du domaine public, je serais peut-être enclin à adopter un point de vue différent. Dans les circonstances, je ne vois pas comment je pourrais, en ma qualité de Président,

enjoindre aux députés de s'abstenir de faire allusion à des témoignages ou à ces reportages qui sont déjà tous du domaine public. Cela imposerait aux députés des restrictions bien plus sévères que les restrictions normales qui s'appliquent à l'extérieur de cette Chambre.

Cela étant dit, j'exhorte encore une fois les députés à bien choisir leurs mots et à faire preuve de retenue en présentant leurs arguments. Cependant, j'estime qu'il n'y a pas matière à question de privilège dans les faits soulevés par la secrétaire parlementaire. Évidemment, nous continuerons d'analyser les questions posées afin de déterminer si leur contenu correspond bien à des faits du domaine public.

Je remercie tous les députés de m'avoir permis de clarifier la question.

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, je vous remercie de votre décision; cependant, vous avez aussi dit, vers la fin, qu'il faut mettre les députés en garde en ce qui concerne la portée de leurs propos. J'aimerais savoir si « dans le domaine public » veut dire que le nom de tout citoyen canadien figurant dans toute instance publique peut effectivement être utilisé à la Chambre de la façon dont certains députés l'ont fait. Ils n'oseraient pas le faire à l'extérieur de l'enceinte. La liberté d'expression dont nous jouissons à la Chambre doit avoir des limites.

● (1515)

Le Président: Je pense que si la députée d'Ahuntsic se donne la peine de lire ma décision demain, elle verra que j'ai déjà répondu à sa question. Si des allégations sont faites dans un tribunal, ces mêmes allégations peuvent être reprises dans les médias, peu importe le tort qu'elles font à la personne concernée; on ne peut pas poursuivre les médias pour avoir rapporté les événements d'une enquête publique. D'après moi, et je resterai bref, si ces mêmes commentaires sont ensuite répétés à la Chambre des communes, si ces mêmes allégations sont répétées à la Chambre des communes, ça ne fait aucune différence.

Ce qui me préoccupe, comme je l'ai dit, ce sont les commentaires portant sur d'autres gens dont le nom n'a pas circulé dans le cadre d'une enquête publique ou d'un procès, dont les médias peuvent faire état. Les nouvelles des médias ne devraient pas se fonder sur quelque chose qui s'est passé ici. Je pense que c'est, en termes simples, ce qu'on comprendra clairement en lisant ma décision.

[Français]

L'honorable député d'Acadie—Bathurst veut soulever une question de privilège. Je vais l'entendre maintenant.

LE COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur une question de privilège.

Il y a eu un 10 p. 100 qui a été envoyé dans la circonscription de Windsor-Ouest par les conservateurs. La question de privilège a été débattue à la Chambre des communes. Vous avez recommandé le renvoi de cette question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Cette recommandation a été acceptée et nous avons travaillé au comité pour régler ce problème.

Affaires courantes

Hier, après la période de questions orales au sujet d'une autre question de privilège des conservateurs qui n'étaient pas contents du 10 p. 100 dans leur circonscription, le député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley a divulgué des choses qui ont été dites au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui siégeait huis clos. Cela viole le Règlement. On peut le voir dans l'ouvrage de Marleau et Montpetit où il est dit: « Le 14 mai 1987, Divulgateion non autorisée par John Parry de Kenora—Rainy River, qui avait divulgué le résultat d'un vote tenu lors d'une séance à huis clos d'un comité permanent.

Hier, le député conservateur a violé ce Règlement. Je n'irais pas plus loin dans les détails, afin de ne pas prendre du temps à la Chambre des communes, mais je vous demande de nous donner votre opinion à ce sujet. Ma recommandation serait de le renvoyer au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre puisqu'il y a eu certainement violation des privilèges et du comité qui a déjà été reconnu dans cette Chambre.

Le député a dit hier à Chambre des communes, et je cite:

[Traduction]

Ils ne savaient pas dans quelle circonscription les dix-pour-cent avaient été envoyés, ni qui les avait reçus. Ils ne savaient même pas comment rectifier la situation. Par conséquent, aujourd'hui, nous avons présenté une motion en comité voulant que la Chambre des communes s'excuse auprès des communautés touchées. Je pense que c'était la bonne façon de procéder.

C'est nettement une transgression du huis clos dont nous avions convenu pour notre réunion. Monsieur le Président, j'aimerais que vous vous prononciez à ce sujet.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, si j'ai, sans le vouloir, dit des choses qu'il ne fallait pas, je m'en excuse volontiers et je me rétracte.

Nous avons discuté longuement et des allégations ont été soulevées selon lesquelles un député conservateur aurait délibérément envoyé par la poste un bulletin parlementaire dans une autre circonscription, ce qui est faux. Il n'a pas agi délibérément. Ce n'est pas sa faute. Le service des postes de la Chambre des communes a comparu devant le comité et s'est excusé d'avoir commis l'erreur. Toutefois, si j'ai dit quelque chose que je ne devais pas dire, je suis désolé. Ce n'était pas volontaire.

• (1520)

Le Président: Je remercie le député de ses excuses, mais il me semble qu'il s'agit d'une question qui concerne le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

[Français]

Si l'honorable député d'Acadie—Bathurst veut soulever ce point devant le comité, celui-ci peut préparer un rapport sur la situation et le présenter à la Chambre afin qu'il soit considéré. Normalement, c'est une question de privilège des membres du comité. Cela était peut-être le sujet de la question de privilège soulevée par l'honorable député.

À mon avis, ce sujet doit être considéré au comité avant qu'il le soit ici. Ce n'est pas à moi de comparer ce qui s'est passé au comité avec ce qu'a dit l'honorable député maintenant. Je n'ai pas vu la transcription des textes en comité. Tant que le rapport n'est pas reçu, je ne peux pas le faire.

L'honorable député de Roberval—Lac-Saint-Jean a la parole sur un recours au Règlement.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le président, j'aimerais porter à l'attention de la Chambre une

motion. Possiblement, je crois que je pourrais obtenir le consentement unanime pour que cette motion soit adoptée. À tout hasard, je la formule:

Que les délibérations sur la motion portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-43 se terminent à 16 h 30 cet après-midi;

Que toutes les questions nécessaires pour disposer de la deuxième lecture de ce projet de loi soient réputées mises aux voix;

Qu'un vote par appel nominal soit réputé demandé et différé à 17 h 30 aujourd'hui;

Que les délibérations sur la motion portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-48 se terminent à 17 h 29 cet après-midi;

Que toutes les questions nécessaires pour disposer de la deuxième lecture de ce projet de loi soient réputées mises aux voix;

Qu'un vote par appel nominal soit réputé demandé et différé à 17 h 30 aujourd'hui.

Je demande donc le consentement...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: L'honorable député de Roberval—Lac-Saint-Jean a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer à la Chambre des communes une copie de « Protéger une société ouverte: un après — Rapport d'étape sur la mise en oeuvre de la politique canadienne de sécurité nationale ».

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à neuf pétitions.

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 37^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur les dispositions provisoires du Règlement régissant les affaires émanant des députés.

[Français]

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 37^e rapport plus tard aujourd'hui.

Affaires courantes

[Traduction]

Monsieur le Président, puisque je suis debout, j'ai l'honneur de présenter le 38^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, concernant la question de privilège relative aux envois postaux dans la circonscription de Windsor-Ouest, qui a fait l'objet de discussions il y a quelques jours.

SANTÉ

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 11^e rapport du Comité permanent de la santé. Votre comité a étudié le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, et a convenu d'en faire rapport à la Chambre sans proposition d'amendement.

• (1525)

FINANCES

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dixième rapport du Comité permanent des finances. Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 25 février 2005, votre comité a examiné les crédits 1 et 5 inscrits sous la rubrique Agence des douanes et du revenu du Canada, et le crédit 25 inscrit sous la rubrique Finances, du Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006, et en fait rapport.

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET ÉTHIQUE

M. David Chatters (Westlock—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Compte tenu de l'incertitude qui entoure la présente législature et du besoin exceptionnel de stabilité en ce qui concerne les hauts fonctionnaires du Parlement, le comité recommande que le mandat de M. John Reid, le commissaire à l'information du Canada, soit prolongé d'une année.

* * *

LOI SUR LA SUBSTITUTION DES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES AGRICOLES

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC) demande à présenter le projet de loi C-381, Loi concernant la substitution des produits antiparasitaires agricoles.

—Monsieur le Président, à l'égard des questions importantes liées au rétablissement, pour les agriculteurs, de l'accès à des produits antiparasitaires nécessaires pour lutter contre les ennemis des cultures, notamment les spermophiles, cette mesure législative fait en sorte qu'un produit ne puisse être retiré du marché tant qu'un substitut aussi efficace n'est pas disponible.

J'estime, à l'instar de bon nombre d'agriculteurs de ma circonscription, que l'usage d'un produit antiparasitaire, s'il n'a pas été clairement établi qu'il comporte un risque, ne peut être interdit ou restreint tant qu'un substitut n'est pas disponible. C'est ce que prévoit cette mesure législative, qui vise à protéger les agriculteurs. J'ai l'intention de continuer à défendre leur cause à cet égard.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

LE CODE CRIMINEL

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC) demande à présenter le projet de loi C-382, Loi modifiant le Code criminel (perquisition et saisie).

—Monsieur le Président, il y a environ 10 ans, le gouvernement a adopté l'impopulaire projet de loi C-68 qui a créé le registre des armes à feu. Ce projet de loi contenait aussi des dispositions très exceptionnelles sur la perquisition et la saisie qui autorisaient les policiers, sans mandat, à entrer dans un domicile, à saisir les armes et à les retirer, même lorsqu'il n'y a eu ni perpétration d'une infraction ni motif de croire à la perpétration d'une infraction.

Mon projet de loi vise à empêcher de telles situations de se produire et à mettre en place le processus habituel. Si les policiers n'ont pas de preuve qu'un crime a été commis, ils devront d'abord obtenir un mandat de perquisition. Mon projet de loi propose un changement nécessaire aux mesures législatives sur les armes à feu.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LA RÉVOCATION DE DÉPUTÉS

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC) demande à présenter le projet de loi C-383, Loi permettant la révocation de députés.

—Monsieur le Président, mon projet de loi d'initiative parlementaire rétablirait dans notre système de démocratie parlementaire le principe même de l'obligation de rendre compte en démocratie.

Il permettrait aux électeurs qui sont mécontents du député de leur circonscription de présenter une pétition, signée par 50 p. 100 d'entre eux, visant à mettre fin à la charge électorale du député. En d'autres mots, il donnerait à l'électorat les mêmes droits en matière de reddition de comptes qu'ont la plupart des employeurs à l'égard de leurs employés. Il rétablirait donc le principe démocratique de base selon lequel les députés sont des servants, non des maîtres.

J'exhorte tous les députés qui croient dans l'obligation de rendre compte et qui sont prêts à mettre leurs bilans en jeu à appuyer fermement et massivement cette mesure.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1530)

LOI SUR LE MOIS DE LA SLA

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC) demande à présenter le projet de loi C-384, Loi désignant le mois de juin comme le Mois de la sclérose latérale amyotrophique (aussi appelée « SLA » ou « maladie de Lou Gehrig »).

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui désignerait le mois de juin comme le Mois de la sclérose latérale amyotrophique, aussi appelée SLA ou maladie de Lou Gehrig.

Ce projet de loi ferait en sorte que, dans tout le Canada, tous les ans, le mois de juin serait connu comme le mois de la SLA.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-385, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse).

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter mon premier projet de loi d'initiative parlementaire, une Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse).

Le but du projet de loi est d'élargir la définition de groupe identifiable en vertu des dispositions relatives à la propagande haineuse du Code criminel pour inclure toute partie de la population distinguée par son sexe.

Selon le libellé de la loi actuelle, il est interdit de propager la haine contre une personne en raison de sa couleur, de sa race, de sa religion, de son origine ethnique ou de son orientation sexuelle. Toutefois, il n'est pas contre la loi de propager la haine contre une personne en raison de son sexe. En apportant ce changement au Code criminel, le Parlement peut commencer à s'attaquer à la grave question de la promotion de la haine et de la violence contre les femmes.

Cette modification aurait dû être faite il y a longtemps. J'espère que mes collègues de tous les partis représentés à la Chambre appuieront cette initiative noble et bien tardive.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai plus d'une motion. La première vise le rapport, que j'ai déposé plus tôt aujourd'hui, du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Si la Chambre donne son consentement, je propose que le 37^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit adopté. Il s'agit du rapport sur les initiatives parlementaires adopté à l'unanimité en comité.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je propose que le 35^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté le vendredi 22 avril 2005, soit adopté.

—Monsieur le président, tout d'abord, je dois dire que je partagerai le temps qui m'est alloué avec le député de Beauséjour.

[Français]

Il s'agit ici du 35^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, concernant les règlements de la Chambre. Comme les députés s'en souviendront tous en grand nombre, j'en suis convaincu, il s'agissait ce jour-là d'une discussion que nous avions au comité à savoir si les règles de la Chambre prévoyaient ou non des journées désignées dites journées d'opposition ou journées de crédit.

Comme les députés de la Chambre le savent fort bien, les ordres émanant du gouvernement relèvent de la compétence du leader du gouvernement en Chambre et non pas des autres parlementaires. Le leader du gouvernement — je vois en ce moment le leader adjoint du gouvernement en Chambre — détermine l'agenda pour les ordres émanant du gouvernement.

En ce qui concerne la période réservée aux affaires émanant des députés, par exemple, pour les députés d'arrière-ban, jamais le gouvernement n'y portera atteinte en tentant unilatéralement de changer l'ordre du jour ou l'heure attribuée à ce genre de débats.

Pour la même raison et le même principe, je pense qu'il n'appartient pas à qui que ce soit de tenter de changer les heures pour les ordres émanant du gouvernement parce qu'il s'agit de l'agenda du gouvernement à la Chambre des communes.

● (1535)

[Traduction]

La Chambre sait que le leader du gouvernement à la Chambre désigne, conformément au Règlement, un certain nombre de journées réservées aux travaux relatifs aux crédits. Ces journées doivent être désignées avant le débat sur le projet de loi de crédits.

Je suis sûr que tous les députés savent aussi que, contrairement aux autres projets de loi de la Chambre, il n'y a pas vraiment de débat sur le projet de loi de crédits. Le débat est tenu d'avance et le projet de loi est adopté sans débat puisque le débat a déjà eu lieu.

Comment ce débat se déroule-t-il? Il prend la forme de journées de l'opposition. Nous savons tous que c'est de cette façon que les choses fonctionnent.

Les députés se souviendront qu'en 1997, lorsque j'étais leader du gouvernement à la Chambre, le Parlement comptait cinq partis. Il était difficile d'allouer les journées de l'opposition de façon proportionnelle pour tous les partis. Le gouvernement avait alors offert unilatéralement d'ajouter une journée de l'opposition, ce que la Chambre avait approuvé à l'unanimité. Cela avait été fait pour donner davantage de journées à l'opposition aux fins de proportionnalité.

Si ma mémoire est bonne, lorsque le nombre de partis a été réduit à quatre, à la suite des dernières élections, le gouvernement n'a pas essayé de supprimer la journée d'opposition supplémentaire qui avait été accordée à l'opposition. En effet, il y a plus de journées d'opposition dans cette législature que les conventions en vigueur pendant des années en prescrivaient.

[Français]

Le gouvernement a donc décidé de rajouter, comme je le disais, ces journées de l'opposition.

Affaires courantes

Je dois également ajouter qu'avant 1997, le nombre de journées allouées à l'opposition n'était absolument pas publié d'avance. Rien n'était écrit. Depuis toujours, le leader du gouvernement à la Chambre indiquait en Chambre, le jeudi, l'ordre projeté des travaux de la Chambre pour les cinq prochains jours de séance. Bien sûr, il y avait des variantes dans cette pratique. J'ai siégé, moi aussi, du côté de l'opposition. Je me souviens fort bien d'un certain leader parlementaire à l'époque qui changeait l'ordre du jour à 9 h 55, simplement pour faire enrager l'opposition. Je ne pense pas que ce soit jamais arrivé lorsque moi ou mes deux successeurs avons occupé cet agréable poste en Chambre.

Toujours est-il qu'en 1997, une requête concernant les jours désignés pour l'opposition a été soumise par l'honorable député de Winnipeg—Birds Hill à l'époque, je crois. Il avait demandé aux leaders des autres partis si l'on pouvait, par voie de courtoisie et de manière confidentielle, publier une sorte de calendrier pour les quelques semaines à venir. Il était cependant strictement entendu qu'il ne s'agissait que d'une approximation de ce qui était à venir, afin d'indiquer aux parlementaires à quels jours se tiendraient des journées de crédits ou encore le débat sur tel projet de loi. C'était dans le but de mieux collaborer.

• (1540)

[Traduction]

Souvent, quand j'étais ministre, des députés d'en face me demandaient de ne pas mettre certains projets de loi à l'ordre du jour du vendredi parce que leurs porte-parole seraient absents de la Chambre ce jour-là, ou encore de les mettre à l'étude le jeudi. Ils disaient que si j'inscrivais ces projets de loi à l'ordre du jour du vendredi, ils prolongeraient les débats pour gagner du temps. Ils insistaient pour attendre le retour de leur porte-parole qui avait quelque chose d'important à dire au sujet du projet de loi. C'était de bon aloi. Nous avons utilisé ce calendrier pendant longtemps de façon pragmatique, comme dans les cas que je viens de décrire, pour permettre le bon déroulement des travaux de la Chambre.

En général, je crois que ce système fonctionnait très bien en permettant la modernisation des procédures parlementaires. C'est une innovation que j'ai mise en place en 1997, mais ce n'est pas moi qui l'ai recommandée. C'est plutôt le porte-parole néo-démocrate de l'époque. Tous les partis ont appuyé l'initiative.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la situation suivante. L'opposition a déclaré que sa journée d'opposition lui avait été enlevée. Une journée d'opposition n'en est pas une tant qu'elle n'a pas été désignée par le gouvernement, le jeudi précédent. J'ai désigné et annulé des journées d'opposition à plusieurs reprises à l'époque où j'étais leader du gouvernement à la Chambre.

Ce qui est le plus important, c'est le principe établi depuis longtemps dans la démocratie parlementaire selon lequel le souverain n'obtient des crédits qu'une fois que la population a eu l'occasion d'exprimer ses griefs. Par le truchement des griefs de la population, les députés ont l'occasion de soulever des questions. Grâce à certaines innovations, modernes, ils peuvent alors voter sur ces griefs. Cette procédure a été utilisée, en particulier à l'époque contemporaine, pour exprimer la confiance ou la défiance à l'égard du gouvernement au pouvoir.

Le Règlement prévoit qu'il doit y avoir sept journées d'opposition avant l'octroi de crédits et je ne pense pas que le gouvernement ait tenté d'en réduire le nombre. Le nombre de journées d'opposition a été fixé. Cependant, en échange d'un nombre établi de journées d'opposition, comme il s'agit d'un article inscrit sous les initiatives

ministérielles, c'est le gouvernement qui décide quand auront lieu les journées d'opposition.

Ce n'est que lorsque tous les jours ont été utilisés que le gouvernement peut présenter le projet de loi de crédits, celui dont j'ai parlé au début de mon discours. Le gouvernement a le droit de présenter le projet de loi une fois que les journées d'opposition ont toutes été utilisées. Toutefois, il arrive aussi qu'il le fasse avant si les partis s'entendent pour réduire le nombre de journées selon ce qui leur apparaît nécessaire, comme c'est le cas généralement lorsque la session parlementaire est plutôt courte. Mais cela ne s'est pas produit de toute manière depuis plusieurs années.

À la suite de la décision du leader du gouvernement de déplacer une journée d'opposition, l'opposition, qui compte plus de députés que le gouvernement actuellement, s'est servie de son poids au sein du comité que je préside pour changer un article du Règlement. Le changement vise seulement une journée, mais c'est tout de même un changement au Règlement de la Chambre des communes. C'est essentiellement ce que dit le rapport qui nous est présenté.

Je ne ferai pas partie de la prochaine législature et je compte faire un discours à ce sujet demain. Entre-temps, je signale à mes collègues de tous les partis que le gouvernement change rarement le Règlement sans le consentement de l'opposition. La dernière fois qu'une telle chose s'est produite, c'était les conservateurs qui étaient au pouvoir.

Mais je crois qu'il n'est jamais arrivé que l'opposition change le Règlement sans le consentement du gouvernement. Le gouvernement est formé par le parti au pouvoir. C'est un dangereux précédent. Je tiens à le signaler à la Chambre. Comme je l'ai dit, je ne ferai pas partie de la prochaine législature, mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'un précédent très valable.

• (1545)

Je mets donc en garde mes collègues. Je sais que le député de Beauséjour, avec lequel je partage le temps qui m'est accordé, parlera davantage de cette question.

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, le député de Glengarry—Prescott—Russell, qui a servi la Chambre avec honneur durant de nombreuses années, a fait un certain nombre de suggestions intéressantes que nous devrions tous garder à l'esprit, pour le cas où nous serions appelés à servir de nouveau nos électeurs au cours de la prochaine législature et des suivantes.

Je voulais intervenir sur cet important rapport de comité. Je sais que le leader adjoint du gouvernement, par exemple, avait hâte d'entendre mes observations. Toutefois, j'ai décidé qu'il convenait peut-être davantage que nous continuions l'important débat sur le projet de loi d'exécution du budget que le gouvernement souhaite vivement faire adopter.

Je propose donc:

Que le débat soit maintenant ajourné.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Convoquez les députés.

• (1635)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 84)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélangier
Bell	Bennett
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw
Brisson	Broadbent
Brown (Oakville)	Bulte
Byrne	Cannis
Carr	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Christopherson
Coderre	Comartin
Comuzzi	Cotler
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhalla	Dion
Dosanjh	Drouin
Dryden	Easter
Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Lapierre (Outremont)	Lastewka
Layton	LeBlanc
Lee	Longfield
Macklin	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
O'Brien	Owen
Pacetti	Paradis
Patry	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Powers
Proulx	Ratansi
Redman	Regan
Robillard	Rodriguez
Rota	Saada
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)

St. Amand
Steckle
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wilfert
Zed— 147

Affaires courantes

St. Denis
Stoffer
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylcyia-Leis
Wrzesnewskij

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Asselin
Bachand	Batters
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chatters
Chong	Clavet
Cleary	Côté
Crête	Cummins
Day	Demers
Deschamps	Desrochers
Devolin	Doyle
Duceppe	Duncan
Epp	Faillie
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant
Gaudet	Gauthier
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Jaffer	Jean
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki	Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lauzon	Lavallée
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Lukowski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Marceau
Mark	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Oda	Pallister
Paquette	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poillievre
Poirier-Rivard	Prentice
Preston	Rajotte

Affaires courantes

Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Roy	Sauvageau
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Simard (Beauport—Limoilou)
Skelton	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St-Hilaire	Stinson
Strahl	Stronach
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Thompson (New Brunswick Southwest)	
Thompson (Wild Rose)	Tilson
Toews	Trost
Tweed	Van Loan
Vellacott	Vincent
Warawa	Watson
White	Williams
Yelich — 153	

PAIRÉS

Aucun

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion rejetée.

Reprise du débat; le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour accomplir la tâche la plus indispensable qui incombe à un chef de l'opposition: demander des comptes au gouvernement.

Au terme de mon allocution, je demanderai des comptes au gouvernement de la manière la plus directe possible: en présentant une autre motion de défiance à l'encontre du gouvernement.

Auparavant, je me dois d'expliquer à la Chambre pourquoi cette mesure s'impose.

On attend habituellement du chef de l'opposition qu'il demande des comptes au gouvernement au sujet de certaines politiques que l'opposition juge malavisées, mais, en temps normal, même lorsqu'elle s'oppose à des motions précises, l'opposition comprend et respecte le fait que le gouvernement a reçu de la population le mandat d'appliquer en général son programme d'action.

Or, il existe également des cas où l'opposition doit demander des comptes au gouvernement de façon plus radicale et lui dire qu'il a perdu l'autorité morale et la légitimité démocratique pour diriger le pays.

Aujourd'hui, nous vivons un de ces jours plus difficiles, où il incombe au chef de l'opposition de dire au premier ministre et au gouvernement qu'ils ne peuvent pas continuer: pour l'amour du ciel, il est temps de partir.

Nous voyons du côté du gouvernement un parti qui a presque entièrement été discrédité. Le parti gouvernemental s'est révélé corrompu. Il a été mêlé aux scandales financiers les plus graves de l'histoire du Canada, des scandales qui ont tellement terni et détruit sa réputation au Québec que la viabilité même de la cause fédéraliste est menacée.

[Français]

On doit être franc. Les pires abus ont été commis au nom de l'unité nationale et sur le dos des Québécois et Québécoises. En une douzaine d'années, les gouvernements de Jean Chrétien et de Paul Martin ont réussi à effacer tout ce que Wilfrid Laurier...

• (1640)

[Traduction]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au chef de l'opposition qu'il convient de désigner les députés qui siègent à la Chambre par leur circonscription ou par leur poste et leur titre.

[Français]

L'hon. Stephen Harper: Madame la Présidente, en une douzaine d'années, les gouvernements de Jean Chrétien et de son numéro 2 ont réussi à effacer tout ce que Wilfrid Laurier, Louis Saint-Laurent et Pierre Elliott Trudeau avaient tenté d'accomplir en faveur du fédéralisme au Québec.

Ils peuvent blâmer les méchants séparatistes ou les méchants conservateurs, mais ce sont eux, les libéraux fédéraux, qui ont tenté d'acheter la conscience des Québécois avec leur propre argent. Ce sont eux qui ont menti aux Québécois. Ce sont eux qui ont contourné les lois du Québec et du Canada. Ce sont eux qui ont détourné l'argent des Québécois et de tous les Canadiens.

[Traduction]

Ensuite, comme il a été démasqué, le gouvernement s'est maintenant engagé dans une voie irresponsable sur le plan financier en procédant à des dépenses inconsidérées et en achetant des votes dans le cadre d'une tentative désespérée pour demeurer au pouvoir.

Enfin, et c'est là une autre conséquence, le gouvernement s'est révélé autocratique et antidémocratique en foulant aux pieds certains des principes démocratiques fondamentaux sur lesquels repose tout notre régime parlementaire. Permettez-moi de vous donner des exemples.

En ce moment même, je discute d'une motion d'adoption proposée par le gouvernement pour faire obstruction à son propre projet de loi. Tout cela le jour même où le premier ministre a essayé de prétendre qu'il voulait tenir un vote sur le budget. C'est aussi aujourd'hui que le leader parlementaire du Bloc québécois a proposé une motion sur la tenue de ce débat et de ce vote, et que le gouvernement l'a rejetée.

Nous ne sommes pas dupes. Nous voulons voir cette motion, mais je crois que le gouvernement n'a aucune intention de tenir un vote sur quoi que ce soit la semaine prochaine.

Pour vous donner simplement un exemple, nous avons vu ce qui s'est passé hier et aujourd'hui. Après un voyage aux Pays-Bas, tous les chefs de parti ont accepté d'adopter à la Chambre la charte des anciens combattants. Tous les partis ont donné leur accord. On a adopté la mesure législative pertinente à toutes les étapes, mais sitôt cela fait, le Sénat contrôlé par la majorité libérale a trouvé une autre façon de faire traîner les choses en se cachant derrière les anciens combattants.

À titre d'opposition officielle, nous ne pouvons plus appuyer un gouvernement et un parti qui se sont révélés corrompus, irresponsables sur le plan financier et tout à fait antidémocratiques. Ainsi, je vais proposer une motion conçue là encore pour exprimer notre manque de confiance dans le gouvernement.

Avant d'en arriver là, je voudrais préciser en détail pourquoi le gouvernement doit être battu, du fait de sa corruption manifeste, de son irresponsabilité financière et de ses actions antidémocratiques.

Affaires courantes

Tout d'abord, en ce qui concerne les scandales, le débat sur le budget et les récents événements dramatiques à la Chambre ne se produisent pas en vase clos, mais dans le contexte d'un gouvernement qui est au centre du plus grave scandale de corruption dans l'histoire moderne du Canada.

Nous savions depuis un certain temps que le Programme de commandites du gouvernement présentait de graves irrégularités. Un rapport de vérification interne a été publié en 2000. La publication tardive de ce rapport de vérification pour les élections de 2000 s'explique de bien des façons, mais le rapport indiquait que le programme présentait de graves irrégularités administratives.

Ce rapport fut suivi par le rapport de la vérificatrice générale sur la publicité gouvernementale, publié en février dernier, qui confirmait qu'une large part des 250 millions de dollars affectés au Programme de commandites avait été dépensée dans des activités dont la valeur était d'emblée mise en doute et que plus de 100 millions de dollars avaient été versés à titre de commissions à cinq agences de publicité copines des libéraux alors qu'il existait peu ou pas de preuves de résultats pour les marchés en question.

Personne n'a oublié la célèbre affaire de la firme Groupaction, qui a obtenu 550 000 \$ pour avoir soumis une copie du rapport qu'elle avait présenté l'année précédente.

La colère et l'indignation devant ce gaspillage flagrant et cette mauvaise gestion éhontée de fonds publics ont certainement contribué aux résultats des élections de l'année dernière: le repli du gouvernement libéral dans une position minoritaire.

Lors de ces élections, nous étions au courant du gaspillage de dizaines de millions de dollars de fonds publics, mais nous ne savions pas où tout cet argent était allé. Il y avait des rumeurs, mais il n'y avait pas de preuves. Maintenant, grâce au juge Gomery, et je m'empresse d'ajouter qu'il n'a pas été autorisé à débiter son enquête avant que le premier ministre ne déclenche des élections et que cette enquête n'aurait jamais eu lieu si le premier ministre avait eu un gouvernement majoritaire, grâce au juge Gomery, nous avons des preuves.

• (1645)

Les Canadiens sont en train d'apprendre l'amère vérité: des millions de dollars de fonds publics ont été versés illégalement en dons au Parti libéral, pour ses propres motifs politiques, par le truchement d'un réseau complexe et de manoeuvres de blanchiment d'argent.

[Français]

Depuis quelques jours, nous assistons au spectacle révoltant de témoins libéraux à la Commission Gomery qui décrivent l'épaisseur des enveloppes d'argent qu'ils recevaient en secret.

Pendant que les autres Canadiens et Canadiennes tentent de gagner leur vie honnêtement, de faire vivre leur famille et de respecter leurs obligations — y compris leurs impôts —, nous voyons ces organisateurs libéraux et leurs amis qui tentent de se souvenir s'ils ont reçu leur argent sale en coupures de 20 ou de 100 \$.

La Commission Gomery est devenue comme un mauvais film de gangsters. Or, dans ces enveloppes, ces billets de 20 et de 100 \$ représentent notre argent. C'est celui des contribuables canadiens, ce n'est pas l'argent du Parti libéral du Canada.

[Traduction]

Au cours des dernières semaines, nous avons entendu des témoignages sous serment qui s'appuyaient sur des preuves documentaires et qui démontraient que des sommes d'argent

provenant du Programme de commandites étaient versées à des agences de publicité qui s'en servaient par la suite pour faire des dons légaux et illégaux au Parti libéral — allant même sûrement jusqu'à s'en mettre une partie dans les poches — et aussi pour défrayer illégalement les services des organisateurs libéraux et les dépenses électorales des libéraux, à partir des affiches jusqu'aux vidéos du parti.

La semaine dernière encore, parmi la série des confessions que nous avons entendues, et je ne parle pas d'allégations, d'accusations non fondées, ni même de simples aveux, mais bien de confessions d'anciens membres du Parti libéral qui témoignaient sous serment, l'ancien président de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada a admis avoir reçu la somme de 300 000 \$ en espèces de Jacques Corriveau, un ami personnel de Jean Chrétien, qui a profité de millions de dollars versés, dans le cadre du Programme de commandites, en échange de menus travaux ou pour rien du tout.

J'ai entendu quelqu'un crier « à l'ordre ». Depuis quelques jours, certains députés ont recours à toutes sortes de tactiques pour que ces preuves ne soient pas consignées dans le compte rendu de la Chambre des communes, mais nous verrons à ce qu'elles le soient toutes.

L'argent comptant a servi à défrayer les services des travailleurs du Parti libéral dans les circonscriptions représentées par des députés de l'opposition, ce qui va à l'encontre de la Loi électorale du Canada. Nous avons également entendu les témoignages de bon nombre de personnes ayant reçu des sommes d'argent qui ont admis avoir touché des contributions illégales et nous avons vu des chèques encaissés et des relevés bancaires confirmant ces versements illégaux.

Je rappelle à la Chambre qu'après le dépôt du rapport de la vérificatrice générale l'an dernier, et avec une élection prévue à court terme, le premier ministre et son lieutenant québécois, l'actuel ministre des Transports, ont promis que le Parti libéral n'utiliserait pas cet argent sale pour mener sa campagne. Ils ont promis que toutes les sommes illégalement versées ou détournées du Programme de commandites seraient remboursées au complet, mais ils ont maintenant modifié leur discours.

Il y a quelques semaines à peine, l'opposition a déposé une motion exigeant que le gouvernement mette de côté tout l'argent volé et qu'il verse ces sommes dans une fiducie sans droit de regard. La motion a été soumise à un vote à la Chambre et tous les libéraux s'y sont opposés.

• (1650)

[Français]

Je rappelle que cette motion a quand même été adoptée, et il est du devoir du gouvernement de respecter les décisions de la Chambre des communes.

[Traduction]

Le Parti libéral a fait campagne avec de l'argent sale durant les élections de 1997 et 2000. C'est un fait établi. Puisque les libéraux n'ont rien remboursé de l'argent en 2004, ils ont fait campagne avec de l'argent sale durant les dernières élections, et il semble maintenant qu'ils soient disposés, en violation d'un ordre de la Chambre, à faire campagne une quatrième fois d'affilée avec de l'argent volé aux contribuables canadiens.

Affaires courantes

[Français]

Au cours des dernières semaines, des milliards de dollars ont été promis partout au Canada, sans discussion au Parlement. La stratégie des libéraux est claire: ils ont voulu acheter le dernier référendum, maintenant ils veulent acheter la prochaine élection.

Le gouvernement n'entend pas la voix du Parlement ni celle du peuple; il ne comprend que le langage de l'argent.

[Traduction]

Voilà qui est inacceptable. Le gouvernement doit être tenu responsable d'un tel comportement. Ce qui est le plus troublant, c'est que nous avons pris connaissance d'allégations graves, ou plutôt d'aveux devrais-je dire, de la part de l'ancien directeur exécutif de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, et ici encore il ne s'agit pas d'un quelconque individu sans scrupule comme l'a laissé entendre le premier ministre, mais du principal permanent du parti pour le Québec, qui déclare que la magouille et le favoritisme des libéraux avait des ramifications jusque dans la sélection des juges. Il a déclaré publiquement que l'un des membres du comité consultatif de la magistrature chargé de la sélection des juges pour le Québec avait l'habitude de l'appeler pour lui demander combien d'argent les candidats éventuels à des postes de juges avaient versé au parti.

Ce sont là parmi les plus graves exemples d'ingérence partisane dans le processus de nomination des juges que l'on a jamais vus au Canada.

[Français]

Les libéraux fédéraux ont miné la confiance des Canadiens et des Canadiennes en notre système politique et ils ont même manipulé notre système judiciaire.

Le Parti libéral du Canada, tout comme le gouvernement du Canada, est une menace pour la démocratie canadienne.

[Traduction]

Lorsque le point a été soulevé à la Chambre, le ministre de la Justice a fait savoir qu'il n'entendrait rien, ne verrait rien et ne dirait rien. Il n'est vraisemblablement pas ouvert à l'idée d'une enquête sur la corruption qui est peut-être liée à notre processus de sélection des juges. En fait, le ministre ne cesse d'affirmer, malgré ce que disent les dirigeants de son propre parti, que les nominations sont fondées uniquement sur le mérite.

Selon une recherche effectuée par des journalistes et des citoyens, 60 p. 100 des avocats nommés juges au Québec depuis 2000 ont versé des dons au Parti libéral. Franchement, il est difficile de croire le ministre de la Justice ou le premier ministre lorsqu'ils disent que la politique n'a rien à voir avec la nomination des juges.

On ne conteste pas les faits fondamentaux se rapportant à la corruption des libéraux. Personne ne conteste que de l'argent a été détourné ou volé dans le cadre du Programme de commandites. Personne ne conteste que certains libéraux sont responsables. Personne ne conteste qu'une partie de l'argent a abouti dans les coffres du Parti libéral ou que ce dernier s'en est servi à des fins partisanes.

Le premier ministre s'est adressé aux Canadiens à ce sujet sur les ondes de la télévision nationale, et pas une fois il n'a nié ces allégations. Voyant tous les faits s'accumuler, les libéraux ont enjoint la Chambre de ne pas porter de jugement hâtif. Laissons le juge Gomery faire son travail, disent-ils. Et le premier ministre de déclarer dans son discours à la nation:

Compte tenu de tous les témoignages contradictoires [...] seul le juge est en mesure de faire la part des choses. Lui seul sera capable de nous dire ce qui est vraiment arrivé et qui est responsable.

● (1655)

[Français]

Voici ce que dit le gouvernement: « Je suis présentement sous enquête, je suis soupçonné de corruption généralisée, alors je n'ai pas le temps de faire des élections. »

Cependant, le vrai juge de l'honnêteté, de la franchise et de la compétence du gouvernement, c'est la population. Et la population canadienne est prête à rendre son jugement sur ce gouvernement.

[Traduction]

Nous savons que la remarque du discours télévisé du premier ministre à laquelle j'ai fait allusion n'est pas vraie. Le gouvernement a inséré le paragraphe k dans le mandat de la Commission Gomery et ce paragraphe interdit au juge Gomery de formuler « toute conclusion ou recommandation à l'égard de la responsabilité civile ou criminelle de personnes ou d'organisations ». Le gouvernement demande à la population d'attendre que le juge Gomery détermine qui est responsable du vol de l'argent des contribuables en sachant parfaitement bien qu'il a interdit au juge Gomery de nommer les responsables.

Que les libéraux demandent de les laisser au pouvoir jusqu'à ce que l'enquête soit terminée c'est la même chose que si les dirigeants d'Enron demandaient d'être autorisés à gérer l'entreprise pendant qu'ils font l'objet d'une enquête pour fraude et détournement de fonds. Il est tout à fait impossible de diriger les affaires comme si de rien n'était quand la police frappe à la porte.

Je tiens à rassurer les Canadiens en leur disant que le juge Gomery terminera son travail. Son travail consiste à entendre des témoignages. Il fera ce travail et il le terminera avant que les électeurs jugent le gouvernement.

Ce qu'il y a de plus troublant que tout cela, c'est de voir le gouvernement tenter de jouer les victimes. Les gestes répréhensibles dont il est question n'ont pas été posés par un groupe parallèle de libéraux dévoyés. Nous avons entendu l'ancien directeur général et l'ancien président de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada déclarer dans leur témoignage qu'ils ont participé au système de pots-de-vin. Nous ne sommes pas devant des activités de petits fripons. C'est tout l'appareil du Parti libéral fédéral au Québec qui est en cause.

Lorsque le gouvernement entend ses propres haut fonctionnaires admettre que les libéraux ont profité d'argent volé, la première réaction du premier ministre n'est pas de présenter des excuses ou d'agir, mais de tenter de faire croire que le Parti libéral est en fait une victime dans tout cela.

Lorsque ces gens témoignent devant la Commission Gomery, la première chose que fait l'avocat du Parti libéral ce n'est pas de tenter d'obtenir tous les éléments de preuve, mais plutôt d'attaquer ces gens, d'attaquer les dénonciateurs, de s'en prendre à leur réputation, de miner leur témoignage pour les décourager de parler.

Cela prouve, et je ne crois pas que nous ayons besoin d'autres preuves, que le gouvernement n'obligera jamais à rendre des comptes ceux parmi les siens qui sont responsables de cette affaire. Voilà pourquoi il n'a pas l'autorité morale pour gouverner le pays. Voilà pourquoi il nous faut un nouveau gouvernement pour faire ce que ces libéraux n'ont pas autorisé le juge Gomery à faire, à savoir, tenir le Parti libéral comptable de son activité criminelle.

La culture de corruption au sein du Parti libéral est évidente, mais il y a un fait tout aussi troublant, c'est-à-dire que les libéraux sont maintenant disposés à compromettre les finances du pays pour leurs propres fins partisans à court terme. Dans un sens, cela ne devrait pas nous surprendre. La crise a été causée par le fait que le Parti libéral a dépensé des millions de dollars dans une tentative de soudoyer les électeurs de la province de Québec. Cette stratégie ayant fait long feu, ils tentent de sortir de la crise en dépensant des milliards de dollars dans le reste du pays pour que les électeurs oublient le scandale.

On ne peut laisser un gaspillage scandaleux et des dépenses irréflechies reléguer aux oubliettes ces actes méprisables de vol et de corruption. En février, notre parti, agissant de bonne foi, a décidé de ne pas faire tomber le gouvernement à cause de son budget, non pas parce que nous pensions que ce budget était parfait — nous nous inquiétions déjà du rythme des dépenses qui s'accélérait rapidement —, mais parce que nous pensions que le budget contenait des mesures utiles que nous pouvions appuyer.

● (1700)

Le budget initial reprenait une entente antérieure qui n'avait pas été présentée à la Chambre et qui accordait à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse le contrôle des recettes provenant de leurs ressources extracôtières, en vertu de l'Accord atlantique. Il prévoyait le transfert des recettes de la taxe sur l'essence aux villes et aux collectivités pour les aider à payer l'infrastructure qui leur est nécessaire. Il comprenait de légers allègements fiscaux pour les particuliers au moyen d'une augmentation de l'exemption personnelle de base. Il prévoyait également des réductions d'impôts pour les entreprises, ce qui aurait contribué à la création d'emplois et au renforcement de la compétitivité.

Les libéraux affirment que ces initiatives sont toujours dans le budget. Je leur réponds qu'elles auraient dû y figurer depuis longtemps. Elles correspondent à des politiques que mon parti défend depuis longtemps. Nous avons appuyé ces politiques bien avant que le premier ministre fasse volte-face à leur sujet. Aujourd'hui, nous continuons de les soutenir et nous les mettrons en oeuvre lorsque nous siégerons de l'autre côté de la Chambre.

Je me demande si le gouvernement a vraiment déjà eu l'intention de faire adopter ce projet de loi d'exécution du budget. On entend maintenant dire que sa stratégie est d'être renversé par un vote sur le budget. Il s'est empressé de greffer d'autres mesures à celles que nous appuyions, notamment des modifications à la LCPE, soit la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, modifications qui n'étaient pas prévues au départ dans le budget, et qu'il savait que le Parti conservateur ne pouvait appuyer.

Le nouveau budget pondu dans une chambre d'hôtel par Buzz Hargrove et le chef du NPD a causé beaucoup plus de dommages à l'intégrité financière. On a ensuite annoncé que les baisses d'impôt nécessaires pour créer de l'emploi et pour maintenir le caractère concurrentiel de nos entreprises face à celles des États-Unis seraient éliminées. À la place, on nous offre 4,6 milliards de dollars de

Affaires courantes

nouvelles dépenses qui serviront à financer une panoplie de programmes par l'entremise de mystérieuses réserves monétaires.

Nous voici donc saisis d'un deuxième projet de loi sur le budget. Ce projet de loi porte le titre inoffensif de projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements. En fait, ce titre cache une caisse noire fédérale sans précédent qui permettra au gouvernement d'éviter encore une fois de rendre des comptes sur ses programmes de dépenses.

Permettez-moi de citer Don Drummond, un ancien sous-ministre adjoint du premier ministre, à l'époque où il était ministre des Finances, qui a décrit le projet de loi C-48 en ces termes:

[...] pendant des années, le gouvernement a voulu avoir un outil lui permettant d'affecter les crédits sans avoir à dire à quoi ils étaient destinés. C'est ce que lui fournira ce projet de loi.

Ironiquement, mes amis du NPD ont de moins en moins de raisons d'être satisfaits de l'entente. Le projet de loi C-43 figure toujours au programme du gouvernement. Ce dernier n'a pas retiré les réductions d'impôt comme il l'avait promis. Le projet de loi C-48 ne prévoit pas que de l'argent soit mis de côté pour les priorités qui avaient été déterminées, comme l'éducation postsecondaire, le logement et l'aide à l'étranger. Il autorise simplement le gouvernement à mettre des sommes de côté pour ces grandes priorités, mais seulement après août 2006, quand on connaîtra la somme de l'excédent pour l'exercice 2005-2006.

Le fait est que ce projet de loi ne donnera aucun argent aux groupes et programmes préconisés par le NPD avant 18 mois. Quand le moment sera venu de déboursier, ce sera à l'entière discrétion du Cabinet libéral. La vérité est que nous avons le pire des deux mondes: des dépenses de socialistes réalisées au moyen de tactiques antidémocratiques libérales et de supercheries financières.

● (1705)

[*Français*]

Voilà une autre scène d'un mauvais film que nous allons être obligés d'endurer: une réunion secrète des libéraux et du NPD dans une chambre d'hôtel de Toronto pour consommer le mariage de la corruption et du socialisme, et se partager notre argent.

[*Traduction*]

Ce qui est encore plus préoccupant que cet imprudent programme financier, c'est le fait que les libéraux persistent à parcourir le pays pour faire des annonces fondées sur un budget boiteux dont tous les détails n'ont pas encore été présentés au Parlement et qui ne jouissent donc pas de son appui.

En effet, dans les quelques dernières semaines, depuis le témoignage de Jean Brault — je suis sûr que c'est une coïncidence — et depuis l'entente de 4,6 milliards de dollars conclue avec le NPD, le gouvernement a annoncé des initiatives s'élevant à 22 milliards de dollars. Il dépense des centaines de milliers de dollars des contribuables en s'appuyant sur un budget incomplet et non approuvé. Je dresserai une liste de ces dépenses qui s'élèvent à 22 milliards de dollars.

Les libéraux applaudissent. Ils pourront s'expliquer aux gens qui votaient pour eux auparavant à cause de leur responsabilité financière.

Dans le système parlementaire britannique, il n'y a sûrement aucun principe...

Affaires courantes

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue est un parlementaire d'expérience et il sait que les accessoires ne sont pas permis à la Chambre. Je lui demanderais donc de déposer le document qu'il vient de placer sur son bureau.

Le Président: Le chef de l'opposition sait qu'il ne peut utiliser d'accessoires. À mon avis, il a pris les documents dans ses mains et il s'est empressé de les remettre en place. Si la députée de Nova-Centre estime que brandir les documents n'est pas conforme aux coutumes parlementaires, je suis sûr qu'il se retiendra et qu'il les brandira sous son bureau ou ailleurs au lieu de faire une scène à la Chambre.

Le chef de l'opposition a la parole, et nous respecterons le décorum de la Chambre.

L'hon. Stephen Harper: Monsieur le Président, la Chambre constatera que la whip du Parti libéral a décrit les promesses que le gouvernement a faites aux Canadiens dans toutes les circonscriptions comme de simples accessoires. Voilà leur but: ce ne sont que des accessoires qui servent à camoufler la corruption du gouvernement.

Dans notre système parlementaire britannique, rien n'est probablement plus important que le principe selon lequel le Parlement doit approuver les dépenses du gouvernement. C'est ce principe, plus que tout autre, qui distingue un système parlementaire d'une monarchie absolue ou d'une dictature.

[Français]

Il y a plus de 200 ans, avant même la Confédération, des visionnaires comme Louis-Joseph Papineau et Louis-Hippolyte LaFontaine, avec l'aide de Robert Baldwin et d'autres réformistes, se battaient pour obtenir un gouvernement responsable. Il faut refaire ce combat aujourd'hui. Il faut chasser la clique de profiteurs et reprendre le contrôle de notre argent.

● (1710)

[Traduction]

Josef Redlich, dans sa grande étude de la Chambre des communes britannique a écrit, il y a presque 100 ans:

Tout le droit des finances, et par conséquent toute la constitution britannique, est fondé sur un principe fondamental, établi dès l'origine de l'histoire parlementaire anglaise et confirmé par trois cents ans ponctués de conflits avec la Couronne et d'évolution tranquille. Toute taxe ou charge publique imposée à la nation pour les besoins de l'État, de quelque nature, doit être accordée par les représentants des citoyens et contribuables, c'est à dire par le Parlement.

Le gouvernement, un gouvernement minoritaire dont la position à la Chambre est mal assurée et dont le mandat qui lui a été donné par les Canadiens est le plus vacillant que l'on ait vu au cours des deux dernières générations au moins, passe outre à cette règle et viole l'esprit de ce principe fondamental de notre démocratie parlementaire.

Nous sommes une démocratie et une démocratie parlementaire. Si le gouvernement souhaite dépenser l'argent des contribuables, ou promettre de le dépenser, il doit saisir le Parlement de son plan et le faire approuver, mais il ne croit pas bénéficier de la confiance de la Chambre, avec raison depuis la soirée d'hier.

Le gouvernement devrait cesser de parcourir le pays en dépensant l'argent des autres sans l'autorisation du Parlement, car, en plus de ne pas en avoir l'autorité morale, le gouvernement n'a aucune autorité financière pour le faire.

La façon insouciance et irresponsable dont le gouvernement dépense l'argent des contribuables, sans l'approbation du Parlement, n'est qu'une des nombreuses manifestations de son mépris pour les règles démocratiques de la Chambre.

Depuis les révélations faites par Jean Brault, les libéraux ont utilisé tous les moyens à leur disposition pour éviter de rendre des comptes, allant même jusqu'à violer les principes démocratiques et constitutionnels fondamentaux.

Après le témoignage de M. Brault, tout le monde savait que ce n'était qu'une question de temps avant que l'un des partis d'opposition présente une motion de défiance à l'endroit du gouvernement. Or, la veille même de notre première journée d'opposition, le gouvernement a abruptement reporté les journées d'opposition à une date indéfinie. En agissant de la sorte, il a rompu avec une ancienne convention qui prévoit l'attribution d'une journée d'opposition par semaine, selon une rotation acceptée par les partis d'opposition.

En privant l'opposition de la possibilité de choisir, une fois par semaine, un sujet de débat et de vote, le gouvernement viole l'un des principes démocratiques les plus fondamentaux de la Chambre et ce, afin d'éviter de devoir rendre des comptes au sujet de sa corruption.

Ces derniers jours, l'opposition s'étant vu refuser la possibilité de présenter, comme le veut l'usage, des motions de crédit pour exprimer son jugement, nous avons été contraints d'employer d'autres moyens pour obliger le gouvernement à rendre des comptes. Ainsi, sous les auspices des Comités permanents des comptes publics et des finances, nous avons présenté des motions qui étaient clairement conçues comme des motions de censure du gouvernement, puisqu'elles lui demandaient de démissionner.

Or, ce même gouvernement qui a d'abord dit que même des motions proposant de légers amendements à son discours du Trône seraient considérées comme des motions de censure, bien qu'elles aient été explicitement rédigées comme n'étant pas des motions de censure, déclare maintenant qu'il refusera de considérer une motion demandant au gouvernement de démissionner, comme une motion de censure.

[Français]

Hier, une majorité de députés a indiqué qu'ils n'avaient plus confiance en ce gouvernement. Ce que nous disons encore aujourd'hui au gouvernement et aux libéraux ne peut pas être plus clair. Nous sommes fiers de notre pays, mais nous avons honte de notre gouvernement. Allez-vous en!

● (1715)

[Traduction]

Nous tenons un débat aujourd'hui alors que tous les Canadiens savent que le gouvernement ne jouit plus de la confiance de la Chambre.

Certes, certains experts estiment qu'une motion portant renvoi d'une question à un comité, même si la motion appelle à la démission du gouvernement, n'est pas nécessairement une motion de défiance. Toutefois, les experts affirment, de manière quasiment unanime, que lorsqu'une motion semblable a soulevé la question de la confiance de la Chambre, le gouvernement a l'obligation de présenter immédiatement une nouvelle motion de confiance.

Affaires courantes

Je pourrais citer abondamment le professeur Andrew Heard, de l'Université Simon Fraser, qui a écrit un ouvrage intitulé *Canadian Constitutional Convention: The Marriage of Law and Politics*, lequel figure sur son site web, mais je ne le ferai pas parce que tous les avis sont clairs: le gouvernement devrait soit démissionner et demander la dissolution du Parlement, soit présenter sans tarder sa propre motion de confiance.

C'est ce qui est arrivé en février 1968 lorsque le gouvernement Pearson a été battu à la Chambre sur une question fiscale. Le gouvernement a présenté immédiatement une motion de confiance précisant que le vote précédent ne portait pas sur une motion de défiance. Je tiens à rappeler à la présidence que le gouvernement de l'époque avait retardé de quelques jours la présentation de sa motion avec la collaboration du chef de l'opposition et non de façon unilatérale. Je voudrais souligner aussi que le premier ministre suppléant de l'époque, qui était responsable de cette motion, était le père de l'actuel premier ministre, M. Paul Martin père.

S'il avait la même conception du Parlement que Lester Pearson, Robert Stanfield et Paul Martin père, le gouvernement aurait déjà présenté sans tarder une motion de confiance au lieu de repousser encore l'heure de vérité démocratique.

Le gouvernement n'a pas présenté une telle motion. Il tente simplement de gagner du temps pour éviter de rendre des comptes. [Français]

La population canadienne ne veut pas des querelles stériles d'experts constitutionnels. Elle ne veut pas de débats parlementaires interminables. Elle veut tout simplement ce qu'ont tous les gouvernements démocratiques du monde industrialisé, soit un gouvernement honnête et compétent.

[Traduction]

Dépenser l'argent des contribuables sans l'approbation du Parlement, annuler des débats réservés à l'opposition, faire fi des votes de la majorité à la Chambre, faire obstruction à ses propres projets de loi et feindre d'ignorer les demandes pour que le gouvernement démissionne, cela n'est pas la marque d'un gouvernement démocratique. Rien de cela n'est conforme à l'esprit et aux principes d'une démocratie parlementaire.

C'est le genre d'abus de pouvoir dont nous entendons parler périodiquement, non seulement dans des dictatures, mais aussi dans des pays dont les démocraties sont mises à mal. Nous en avons été témoins ces dernières années dans des pays comme le Venezuela et la Russie, où le pouvoir exécutif, bien qu'il ait été élu, est disposé à faire peu de cas des procédures démocratiques de son assemblée législative.

Il y a un an, le premier ministre a promis d'éliminer le déficit démocratique. Aujourd'hui, il menace d'éliminer la démocratie elle-même. Le premier ministre, ajouterai-je, n'a pas l'autorité morale de gouverner. Le gouvernement n'a pas l'autorité financière de gouverner et n'a aucune autorité constitutionnelle ou démocratique, après ce qui s'est passé hier soir, pour gouverner le pays.

J'ai souligné les raisons pour lesquelles nous devrions rejeter le plus récent projet de loi sur le budget du gouvernement, mais il y a plus encore. Nous devons évincer le gouvernement.

Premièrement, le Parti libéral est enlisé dans le plus grave scandale de corruption de l'histoire du Canada.

Deuxièmement, le gouvernement s'est livré à des ponctions fiscales sans précédent et totalement irresponsables sur le plan budgétaire, ponctions qui compromettent les baisses d'impôt pour les entreprises et le remboursement de la dette et qui permettront au

gouvernement de verser des milliards de dollars dans des caisses noires pour lesquelles il n'y a pas de comptes à rendre au Parlement. En 21 jours, le gouvernement a accumulé des promesses de dépenses de 22 milliards de dollars.

Troisièmement, dans une tentative pour se soustraire à l'obligation de rendre des comptes au sujet du scandale des commandites, le gouvernement a eu recours à des tactiques antidémocratiques sans précédent pour s'accrocher au pouvoir; il a notamment privé l'opposition des journées qui lui sont réservées et maintenant, il ne tient pas compte d'un vote démocratique et refuse de se soumettre à un vote de confiance de la Chambre.

Le Parti libéral a agi illégalement et il s'est fait prendre. Le gouvernement propose des mesures budgétaires illégalement, il engage des dépenses illégalement, il dirige notre pays illégalement, et tout cela va à l'encontre de la Constitution et des usages parlementaires. Je dois aussi ajouter que, chaque jour où il reste au pouvoir, il cause des torts incalculables à l'image de notre pays et au fédéralisme dans la province de Québec. Il ne faut pas qu'au Québec, le fédéralisme soit synonyme de corruption.

● (1720)

[Français]

Les Québécois ont un droit démocratique et des options qui ne sont pas la corruption ou la séparation. Sans la corruption, les Québécois vont toujours voter pour le Canada et pour le fédéralisme. Ils ne vont pas voter pour la corruption libérale.

[Traduction]

Étant donné que nous ne sommes pas en mesure de présenter directement une motion de défiance à la Chambre en raison de l'abus de procédure de la part du gouvernement, j'ai l'intention de présenter une autre motion qui permettra à la Chambre d'exprimer son manque de confiance. Je crois fermement que le gouvernement est arrivé au terme de son existence. Il a perdu l'autorité morale, financière et démocratique de gouverner.

Par conséquent, j'invite les députés qui croient que le gouvernement devrait être écarté du pouvoir à appuyer la motion que je vais présenter. Le but recherché en présentant et en adoptant cette motion est de signaler aux Canadiens en général, et plus précisément à la gouverneure générale, que le gouvernement n'a plus la confiance de la Chambre des communes.

Je reconnais au gouvernement le droit de s'accrocher au pouvoir, mais, ce faisant, il perd toute légitimité. Si le gouvernement choisit d'ignorer une deuxième motion de défiance, il devrait peut-être réfléchir aux paroles du défunt sénateur Eugene Forsey. Je pourrais citer intégralement l'ouvrage de Forsey et Eglinton, mais je vais plutôt m'en tenir à l'essentiel de ce que disent les auteurs, à savoir que, lorsque les circonstances le veulent, toute motion est une motion de confiance, y compris une motion d'ajournement.

Au nom de millions de Canadiens qui croient que le gouvernement devrait être écarté du pouvoir, qu'on ne peut continuer comme si de rien n'était et que le pays ne peut plus tolérer la corruption, l'irresponsabilité financière et les tactiques antidémocratiques, mes collègues et moi disons que la Chambre doit prendre une décision maintenant et aller de l'avant.

Une fois de plus, j'affirme qu'en votant pour cette motion aujourd'hui, nous envoyons un signal clair au pays et à la Gouverneure générale leur disant que le gouvernement a perdu la confiance de la Chambre.

Affaires courantes

Je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés.

● (1810)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 85)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	André
Asselin	Augustine
Bachand	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Batters
Beaumier	Bélangier
Bell	Bellavance
Bennett	Benoit
Bergeron	Bevilacqua
Bezan	Bigras
Blais	Blondin-Andrew
Boire	Boivin
Bonin	Bonsant
Boshcoff	Bouchard
Boudria	Boulianne
Bourgeois	Bradshaw
Breitkreuz	Brisson
Brown (Oakville)	Brown (Leeds—Grenville)
Brunelle	Bulte
Byrne	Cannis
Cardin	Carr
Carrie	Carrier
Carroll	Casey
Casson	Chamberlain
Chan	Chatters
Chong	Clavet
Cleary	Coderre
Comuzzi	Côté
Cotler	Crête
Cullen (Etobicoke North)	Cummins
Cuzner	D'Amours
Day	Demers
Deschamps	Desrochers
DeVillers	Devolin
Dhalla	Dion
Dosanjh	Doyle
Drouin	Duceppe
Duncan	Easter
Emerson	Epp
Eyking	Faille
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Folco
Fontana	Forseth
Frulla	Fry
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant
Galloway	Gaudet
Gauthier	Godbout

Godfrey	Goldring
Goodale	Goodyear
Gouk	Graham
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guarnieri	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Holland	Hubbard
Ianno	Jaffer
Jean	Jennings
Johnston	Kadis
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Khan
Komarnicki	Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Outremont)
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lastewka
Lauzon	Lavallée
LeBlanc	Lee
Lemay	Lessard
Lévesque	Longfield
Loubier	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Marceau	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	McCallum
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Minna
Mitchell	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Murphy
Neville	Nicholson
O'Brien	O'Connor
Obhrai	Oda
Owen	Pacetti
Pallister	Paquette
Paradis	Patry
Penson	Perron
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Plamondon
Poilievre	Poirier-Rivard
Powers	Prentice
Preston	Rajotte
Ratansi	Redman
Regan	Reid
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rodriguez	Rota
Roy	Saada
Sauvageau	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott
Sgro	Silva
Simard (Beauport—Limoilou)	Simard (Saint Boniface)
Simms	Skelton
Smith (Pontiac)	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St-Hilaire	St. Amand
St. Denis	Steckle
Stinson	Strahl
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski

Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
 Thibault (West Nova)
 Thompson (New Brunswick Southwest) Thompson (Wild Rose)
 Tilson Toews
 Tonks Torsney
 Trost Tweed
 Ur Valeri
 Valley Van Loan
 Vellacott Vincent
 Volpe Warawa
 Watson White
 Wilfert Williams
 Wrzesnewskyj Yelich
 Zed— 277

CONTRE

Députés

Angus
 Broadbent
 Christopherson

Blaikie
 Catterall
 Comartin

Affaires courantes

Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Davies	Desjarlais
Godin	Julian
Layton	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	Parrish
Siksay	Stoffer
Wasylycia-Leis— 21	

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

Par conséquent, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures.

(La séance est levée à 18 h 10.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 11 mai 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Don Jennison	
Mme Bulte	5923
Le Parti conservateur du Canada	
M. Warawa	5923
Le bénévolat	
M. Bains	5923
Le gouvernement libéral	
M. Gaudet	5924
Les pêches	
M. Simms	5924
Le gouvernement du Canada	
M. Watson	5924
Le Mois du patrimoine asiatique	
Mme Kadis	5924
Le gouvernement libéral	
M. Boire	5924
L'agriculture	
M. LeBlanc	5925
La stratégie antidrogue	
M. Kamp	5925
Le budget	
M. Simard (Saint Boniface)	5925
La justice	
Mme Desjarlais	5925
Le député d'Abbotsford	
M. White	5925
Le gouvernement libéral	
M. Boulianne	5926
Le premier ministre	
M. Allison	5926
Le privilège parlementaire	
M. Szabo	5926

QUESTIONS ORALES

Le Comité permanent des comptes publics	
M. Harper	5926
M. Williams	5926
M. Harper	5926
M. Williams	5927
Le gouvernement du Canada	
M. Hill	5927
M. Martin (LaSalle—Émard)	5927
M. Hill	5927
M. Martin (LaSalle—Émard)	5927
M. Stinson	5927
M. Valeri	5927
M. Duceppe	5927
M. Martin (LaSalle—Émard)	5927

Le budget	
M. Duceppe	5927
M. Martin (LaSalle—Émard)	5928
M. Gauthier	5928
M. Valeri	5928
M. Gauthier	5928
M. Valeri	5928
M. Layton	5928
M. Goodale	5928
Les anciens combattants	
M. Layton	5928
M. Martin (LaSalle—Émard)	5928
La Chambre des communes	
M. Nicholson	5928
M. Valeri	5929
M. Nicholson	5929
M. Valeri	5929
M. Casey	5929
M. Valeri	5929
M. Chatters	5929
M. Valeri	5929
Les anciens combattants	
M. Duceppe	5929
M. Martin (LaSalle—Émard)	5929
M. Duceppe	5929
M. Martin (LaSalle—Émard)	5930
La Chambre des communes	
M. Plamondon	5930
M. Valeri	5930
M. Plamondon	5930
M. Valeri	5930
Les anciens combattants	
M. Kenney	5930
M. Valeri	5930
La Chambre des communes	
M. Kenney	5930
M. Valeri	5930
Le Programme de commandites	
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	5931
M. Brison	5931
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	5931
M. Brison	5931
Le budget	
Mme Ratansi	5931
M. Goodale	5931
Les pêches	
M. Godin	5931
M. Regan	5931
L'agriculture	
M. Angus	5931
M. Mitchell	5931

Le Programme de commandites			
M. Watson	5932		
M. Brison	5932		
M. Watson	5932		
M. Brison	5932		
Mme Finley	5932		
M. Alcock	5932		
Mme Finley	5932		
M. Alcock	5932		
M. Guimond	5932		
M. Brison	5932		
M. Guimond	5932		
M. Brison	5933		
M. Lukiwski	5933		
M. Alcock	5933		
M. Lukiwski	5933		
M. Alcock	5933		
Les affaires autochtones			
M. Valley	5933		
Mme Frulla	5933		
Présence à la tribune			
Le Président	5933		
Privilège			
La période des questions orales—Décision de la présidence			
Le Président	5933		
Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre			
Mr. Godin	5934		
M. Casey	5935		
M. Gauthier	5935		
Motion	5935		
AFFAIRES COURANTES			
La sécurité nationale			
Mme McLellan	5935		
Réponse du gouvernement à des pétitions			
M. LeBlanc	5935		
Les comités de la Chambre			
Procédure et affaires de la Chambre			
M. Boudria	5935		
Santé			
Mme Brown (Oakville)	5936		
		Finances	
		M. Pacetti	5936
		Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique	
		M. Chatters	5936
		Loi sur la substitution des produits antiparasitaires agricoles	
		M. Benoit	5936
		Projet de loi C-381. Présentation et première lecture	5936
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	5936
		Le Code criminel	
		M. Benoit	5936
		Projet de loi C-382. Présentation et première lecture	5936
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	5936
		Loi sur la révocation de députés	
		M. Poilievre	5936
		Projet de loi C-383. Présentation et première lecture	5936
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	5936
		Loi sur le Mois de la SLA	
		M. Tilson	5936
		Projet de loi C-384. Présentation et première lecture	5936
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	5937
		Le Code criminel	
		M. Wrzesnewskyj	5937
		Projet de loi C-385. Présentation et première lecture	5937
		Adoption des motions, première lecture et impression du projet de loi	5937
		Les comités de la Chambre	
		Procédure et affaires de la Chambre	
		M. Boudria	5937
		Motion d'adoption	5937
		Adoption de la motion	5937
		M. Boudria	5937
		Motion d'adoption	5937
		M. LeBlanc	5938
		Motion	5938
		Rejet de la motion	5940
		M. Harper	5940
		Motion	5946
		Adoption de la motion	5947

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**